

**Etat des lieux territorial préalable à l'élaboration du Programme Local
de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés**
Communauté d'Agglomération Rochefort Océan



Octobre 2024

Rapport réalisé par Tehop, pour le compte de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan

<i>Introduction</i>	5
<i>I Contexte</i>	7
I.A Définition	7
I.A.1 La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?	7
I.A.2 Cadre réglementaire	7
I.B Méthode d'élaboration du PLPDMA	12
I.B.1 Les modalités d'élaboration du PLPDMA	12
I.B.2 Pilotage du PLPDMA	14
I.B.3 Constitution de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi	14
I.B.4 Consultation et adoption	15
<i>II Portrait socio-économique du territoire</i>	16
II.A Le territoire	16
II.B Profil général de la population	17
II.B.1 Nombre d'habitants et densité	17
II.B.2 Répartition de la population par tranches d'âge	17
II.C Catégories socio-professionnelles	19
II.D Composition des ménages	20
II.E Logement	21
II.F Emploi	22
II.G Bilan	24
<i>III . Tissu économique du territoire</i>	25
III.A Géographie du tissu économique	25
III.A.1 La répartition des établissements sur le territoire	25
III.A.2 Les parcs d'activité (ou zones d'activité économique)	25
III.B Réseaux et clubs d'entreprises	26
III.C Répartition des établissements du territoire par tranches d'effectifs salariés	27
III.C.1 Les établissements de moins de 50 salariés	27
III.C.2 Les établissements comprenant plus de 200 salariés	27
III.D Les secteurs d'activité présents sur le territoire	28
III.D.1 Une prépondérance de l'économie présentielle	28
III.D.2 Un territoire touristique	28
<i>IV L'organisation de la gestion des déchets</i>	32
IV.A Organisation du service en charge des déchets	32
IV.B Modalités de gestion des déchets	33
IV.B.1 Organisation du service de collecte	33
IV.B.2 Les déchèteries	35

IV.B.3	Le financement du service – le budget	41
IV.B.4	Le tri et la valorisation	42
V Production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire		43
V.A Quantités collectées		43
V.A.1	Déchets ménagers et assimilés (DMA)	43
V.A.2	Zoom sur les quantités apportées en déchèterie	46
V.A.3	Comparaison avec d'autres territoires	47
V.B Zoom sur les déchets des professionnels		49
V.B.1	Collecte des déchets des professionnels	49
V.B.2	Accueil des professionnels en déchèterie	49
V.B.3	Les autres services "déchets" pour les professionnels sur le territoire	51
VI Politique de transition écologique de la CARO et politiques connexes à la prévention des déchets		52
VI.A Les politiques connexes à la prévention des déchets		52
VI.A.1	Le Projet de territoire	52
VI.A.2	Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)	52
VI.A.3	Les outils de contractualisation	53
VI.A.4	Le Rapport de Développement Durable	54
VI.B Les moyens mobilisés par la CARO en faveur de la prévention des déchets		54
VI.B.1	Tri à la source des biodéchets	54
VI.B.2	Leviers incitatifs	56
VI.B.3	Sensibilisation des publics-cibles	56
VI.C Initiatives de prévention menées par d'autres acteurs du territoire		57
VI.C.1	Les acteurs rencontrés en entretien individuel et collectif	57
VI.C.2	Les actions de prévention identifiées et menées par les acteurs	59
VI.C.3	Bilan sur les acteurs du territoire à la suite des entretiens individuels et collectifs	61
VII Cartographie des acteurs		61
VII.A Pourquoi une cartographie des acteurs ?		61
VII.B Liens entre la collectivité et les acteurs du territoire		62
VII.C Potentiels de mobilisation des acteurs rencontrés		62
VIII Définition des enjeux de la prévention sur le territoire de la CARO		64
IX Diagnostic stratégique – AFOM		66
IX.A AFOM thématiques		66
IX.A.1	AFOM avec les acteurs	66
IX.A.2	AFOM internes CARO	68
IX.B AFOM générale		70

Introduction

En mars 2023, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (CARO) s'engage dans l'élaboration de son futur Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés pour la période 2025 – 2031. En septembre 2023, les élus ont adopté, en Conseil Communautaire, la délibération définissant la composition de la Commission Consultative d'Élaboration et de Suivi (CCES). Le programme d'actions en faveur de la prévention des déchets devra être adopté par l'organe délibérant de la CARO au premier trimestre 2025.

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan se veut ambitieuse en matière de réduction des déchets. La collectivité déploie déjà plusieurs actions visant la réduction des déchets. Sur le territoire, les DMA collectés par la CARO ont diminué de plus de 15% depuis 2010.

L'élaboration du PLPDMA est un temps fort de la dynamique collective du territoire en faveur de la réduction des déchets, réunissant les équipes et les élus de la collectivité, ainsi que les acteurs du territoire, dans un même projet partagé. Ce programme sera construit en combinant des actions relevant des trois leviers de la prévention des déchets :

- La sensibilisation ;
- La proposition de solutions alternatives ;
- Les leviers incitatifs.

Le PLPDMA comporte les éléments suivants :

- Un état des lieux qui permet d'identifier les actions existantes, ce qui fonctionne bien et ce qui peut être amélioré sur le territoire ;
- La définition des objectifs du PLPDMA, notamment les objectifs chiffrés de réduction des DMA
- Un programme d'actions
- Des outils d'évaluation et de suivi : indicateurs et instances de gouvernance. avec des indicateurs sur 6 ans.

Le PLPDMA de la CARO est élaboré en concertation avec les acteurs du territoire, notamment dans le cadre d'ateliers.

Le projet de PLPDMA est soumis à la consultation du public, pendant une durée minimale de 21 jours, avant son adoption par la collectivité.

Ce premier rapport correspond à l'état des lieux du territoire. Il présente :

- Le portrait socio-économique du territoire ;
- La production de déchets et le fonctionnement du service déchet ;
- Les initiatives en faveur de la prévention des déchets sur le territoire ainsi que les acteurs en faveur de la prévention ;
- Les dynamiques connexes portées par la collectivité ou d'autres instances, sur le territoire, susceptibles de s'articuler avec une démarche de prévention des déchets.

Cet état des lieux, une fois analysé, permet de faire ressortir les grands enjeux du territoire en matière de prévention des déchets pour les prochaines années.

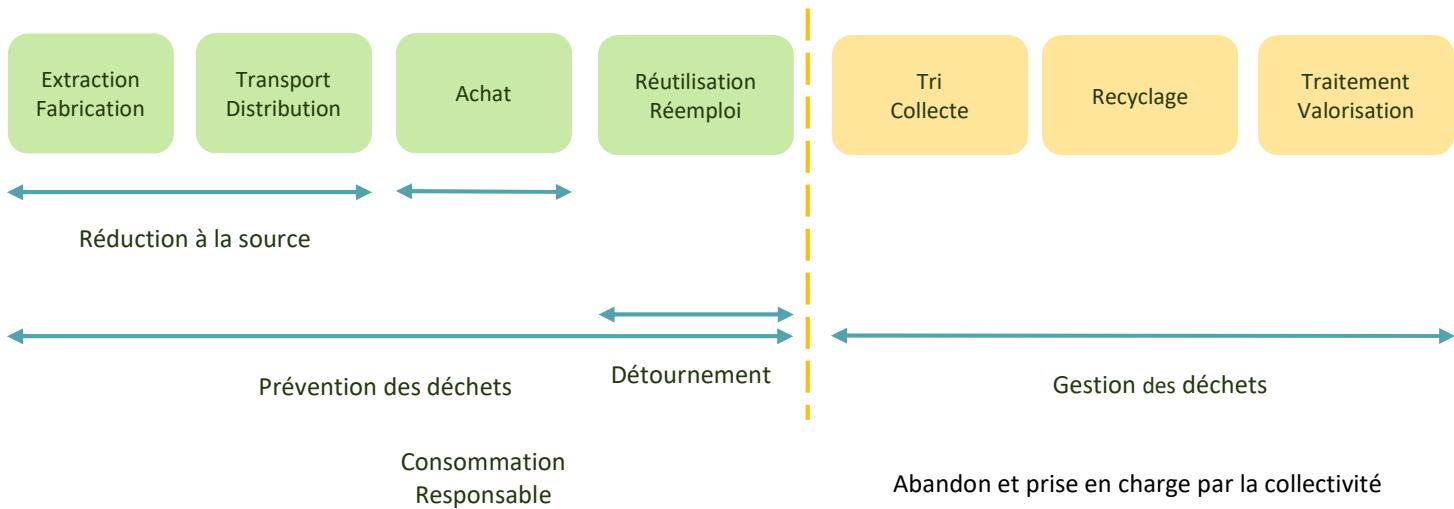
I Contexte

L'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés est **obligatoire** pour les collectivités chargées de la collecte des déchets depuis le 1^{er} janvier 2012.

I.A Définition

I.A.1 La prévention des déchets, qu'est-ce que c'est ?

Prévenir la production de déchets consiste à mettre en place des actions visant à **réduire la quantité et/ou la nocivité** de ces déchets durant la conception, la production, la distribution et la consommation des produits.



Ainsi, la prévention des déchets se décompose en :

- **Prévention quantitative** : éviter ou réduire la quantité des produits ou substances.
- **Prévention qualitative** : éviter ou réduire la nocivité des produits ou substances.

Une distinction doit être faite entre la prévention et la gestion des déchets. Cette dernière concerne les produits / substances lorsqu'ils sont devenus déchets, alors que la prévention a pour objectif d'éviter que les produits / substances ne deviennent des déchets.

I.A.2 Cadre réglementaire

I.A.2.a Niveau national

- **La loi Grenelle 1 du 3 août 2009** formalise les engagements du Grenelle de l'Environnement et fixe certains objectifs relatifs aux déchets. Par exemple, réduire de 7% la production d'ordures ménagères et assimilées en cinq ans (entre 2007 et 2012).

- **La loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010** impose aux collectivités responsables de la collecte et/ou du traitement des déchets ménagers et assimilés de définir un **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** au 1^{er} janvier 2012.
- **Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015** précise, quant à lui, **le contenu des PLPDMA**, leurs modalités d'élaboration et de révision. Le PLPDMA doit être réalisé par les collectivités exerçant la compétence « collecte ». Le décret définit également les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre.
- **Le Plan National de Prévention des déchets 2021-2027 (PNPD)** s'applique à l'ensemble des acteurs et de la filière de gestion des déchets. Il couvre aussi bien le spectre des déchets ménagers que des déchets d'activités économiques et des déchets du bâtiment et des travaux publics. Il impose la mise en œuvre à toutes les échelles et à tous les producteurs, sans se limiter aux seuls déchets ménagers.
- **La loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015** renforce certains objectifs pris par les lois Grenelle, et fixe de nouveaux objectifs nationaux de réduction des déchets :
 - Réduire de 10% les déchets ménagers et assimilés (entre 2010 et 2020) ;
 - Réduire de 50% les déchets admis en installation de stockage (entre 2010 et 2025) ;
 - Porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (de 2010 à 2025) ;
 - Recycler 70% des déchets du BTP (de 2010 à 2020).

La loi TECV souhaite également développer le principe de l'économie circulaire, de production et de consommation durable.

- **La loi n°2020-105 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire du 10 février 2020 :**

Les principaux objectifs « déchets » fixés aux SPPGD par la loi du 10 février 2020 sont :

- 15% de réduction des DMA par habitant INSEE entre 2010 et 2030
- 55% de valorisation matière (recyclage) des déchets non dangereux et non inertes en 2020 et 65% en 2025
- 30% de réduction de l'enfouissement des déchets non dangereux et non inertes entre 2010 et 2020 et 50% entre 2010 et 2025
- Que moins de 10% des déchets ménagers et assimilés soient enfouis en 2035
- Assurer la valorisation énergétique de 70% des déchets ne pouvant faire l'objet d'une valorisation matière d'ici 2025.

I.A.2.b Niveau départemental et régional

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) promulguée le 7 août 2015 confie de nouvelles compétences aux régions et redéfinit clairement les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale.

Parmi ces nouvelles compétences, la réalisation d'un **plan unique de prévention et de gestion des déchets à l'échelle régionale**, se substitue aux trois types de plans préexistants :

1. Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux ;
2. Le plan départemental de prévention et de gestion des déchets issus de chantiers du bâtiment et des travaux publics ;
3. Le plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux.

Les Plans Régionaux uniques de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD), placés sous la responsabilité des présidents des conseils régionaux, concernent tous les types de déchets (dangereux et non dangereux) produits sur le territoire régional.

Le PRPGD comprend ainsi :

- Un **état des lieux** de la prévention et de la gestion des déchets, dont le contenu est également réglementé ;
- Une **prospective à terme de six ans et de douze ans de l'évolution tendancielle** des quantités de déchets produits sur le territoire ;
- Des **objectifs en matière de prévention, de recyclage et de valorisation** des déchets, déclinant les objectifs nationaux de manière adaptée aux particularités régionales, et des indicateurs qui pourront en rendre compte lors du suivi du plan ;
- Une **planification de la prévention des déchets**, qui recense les actions prévues et identifie les actions à prévoir par les différents acteurs concernés pour atteindre les objectifs de prévention des déchets ;
- Un **plan régional d'action en faveur de l'économie circulaire**.

Suite à la publication de la loi NOTRe, puis du décret du 17 juin 2016 relatif au PRPGD, le Conseil régional Nouvelle-Aquitaine s'est engagé dans l'élaboration de son PRPGD, par une délibération en Assemblée plénière du 13 février 2017. La Région a élaboré ce PRPGD dans le cadre d'une démarche de concertation et de co-construction. La phase de concertation et co-construction a démarré dès mars 2017 jusqu'en janvier 2018. La Commission consultative d'élaboration et de suivi du Plan (CCES) s'est réunie à trois reprises en novembre 2017, janvier 2018 et juillet 2018. Le PRPGD a été approuvé par le Conseil régional le 21 octobre 2019 et pleinement intégré au SRADDET lors de son adoption le 16 décembre 2019.

Le Plan de Nouvelle-Aquitaine vise une diminution du ratio de DMA de 12% entre 2010 et 2025, avec une étape à -10 % entre 2010 et 2020, puis une prolongation de l'effort de prévention pour atteindre **-14 % en 2031**.

Cet objectif se décline sur les ordures ménagères et sur les déchets occasionnels.

Tableau 1 : Les objectifs du Plan de prévention de la Région Nouvelle-Aquitaine par type de déchet.

Type de déchet	Objectif de réduction	Exemples de moyens mis en œuvre
OMR	Amplifier la diminution de -5% entre 2010 et 2015	Détournement des biodéchets de la poubelle des résiduels (-14% en 2025 et -18% en 2031) : - Actions de lutte contre le gaspillage alimentaire - Développement du compostage Réduction de quantités de déchets assimilés (-15% pour 2025) : - Actions de prévention sur les déchets non ménagers - Actions d'éco-exemplarité
Déchets des déchèteries	-6% en 2025 et -8% en 2031	<i>Cf déchets verts et encombrants</i>
Déchets verts	-25% pour 2025 et -30% pour 2031	Limiter la prise en charge des déchets verts : - Promouvoir la gestion différenciée, la sélection d'espèces générant moins d'entretien de taille, le broyage, supprimer la collecte de tonte
Encombrants	-15% pour 2025 et -20% pour 2031	Développer l'achat responsable Fin de l'obsolescence programmée Reprise 1 pour 1 DEEE Promouvoir les filières de réemploi et de réparation

Le **SRADDET**, schéma intégrateur issu de la loi NOTRe, définit les objectifs que se donne la Région « *en matière d'équilibre et d'égalité des territoires, d'implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional, de désenclavement des territoires ruraux, d'habitat, de gestion économe de l'espace, d'intermodalité et de développement des transports, de maîtrise et de valorisation de l'énergie, de lutte contre le changement climatique, d'air, de protection et de restauration de la biodiversité, de prévention et de gestion des déchets* ». Le SRADDET Nouvelle Aquitaine a été adopté en mars 2020 et définit 5 règles (37 à 41) qui couvrent la thématique 6 « *Prévention et gestion des déchets* » :

- RG37 : Les acteurs mettent en œuvre prioritairement des actions visant à la prévention des déchets avant toute opération de valorisation puis d'élimination.
- RG38 : Les acteurs mettent en œuvre des actions visant à la valorisation matière des déchets avant toute opération d'élimination et après toute opération de prévention.
- RG39 : L'ouverture de nouvelles installations de stockage de déchets non dangereux, non inertes, n'est pas autorisée sur l'ensemble du territoire régional.
- RG40 : Les documents d'urbanisme définissent les emplacements nécessaires aux installations de transit, de tri, de préparation, de valorisation et d'élimination des déchets issus des chantiers du bâtiment et des travaux publics (BTP), dès lors que les besoins sont identifiés.

- RG41 : Les collectivités en charge de la gestion des déchets et les services de l'Etat identifient les installations permettant de collecter et de traiter les déchets produits lors de situation exceptionnelle.

I.A.2.c Niveau local

La CARO a acté son engagement dans **l'élaboration de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés** le 16 mars 2023. Cet engagement a été suivi de l'adoption de la délibération concernant la **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi** composée 22 membres parmi lesquels se trouvent :

- Des agents territoriaux,
- Des élus du territoire,
- Des acteurs institutionnels,
- Des acteurs de la société civile et des associations,
- Des acteurs de la gestion des déchets.

I.B Méthode d'élaboration du PLPDMA

La CARO s'engage dans **un Programme Local de Prévention** qui a pour objectif de développer des actions en faveur de la réduction des déchets.

Le décret n°2015-662 du 10 juin 2015, relatif aux programmes de prévention des déchets ménagers et assimilés, définit les conditions dans lesquelles les collectivités à compétence « collecte des déchets », comme la CARO, doivent élaborer, mettre en œuvre et suivre leur PLPDMA, c'est-à-dire leur programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés. Comme son nom l'indique, le PLPDMA porte sur l'ensemble des déchets (DMA) collectés par la collectivité.

La figure ci-contre schématise les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du PLPDMA.

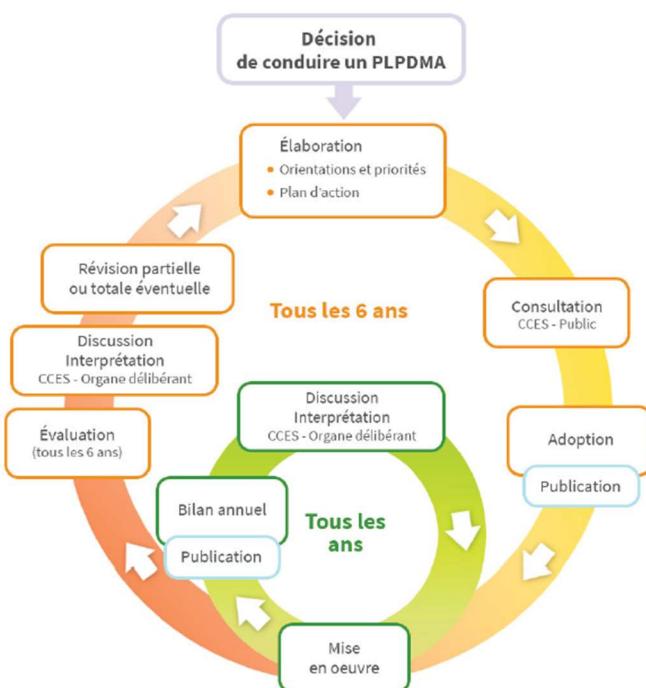


Figure 1 : Schéma d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi d'un PLPDMA

I.B.1 Les modalités d'élaboration du PLPDMA

Conformément au décret du 10 juin 2015, les phases suivantes doivent être respectées :

- **Constitution de la CCES** ;
- **Avis de la CCES** sur le projet PLPDMA,
- **Validation par le Président** de la CARO du projet de PLPDMA ;
- **Consultation et recueil des avis des acteurs et du grand public** sur le projet de PLPDMA ;
- **Avis de la CCES sur la synthèse de la consultation au public** (si nécessaire) ;
- **Adoption du PLPDMA** par le Conseil Communautaire ;
- **Transmission** du PLPDMA au Préfet et au Directeur régional de l'ADEME.

Le PLPDMA a été élaboré entre mai 2024 et mai 2025, selon le calendrier schématisé ci-dessous.

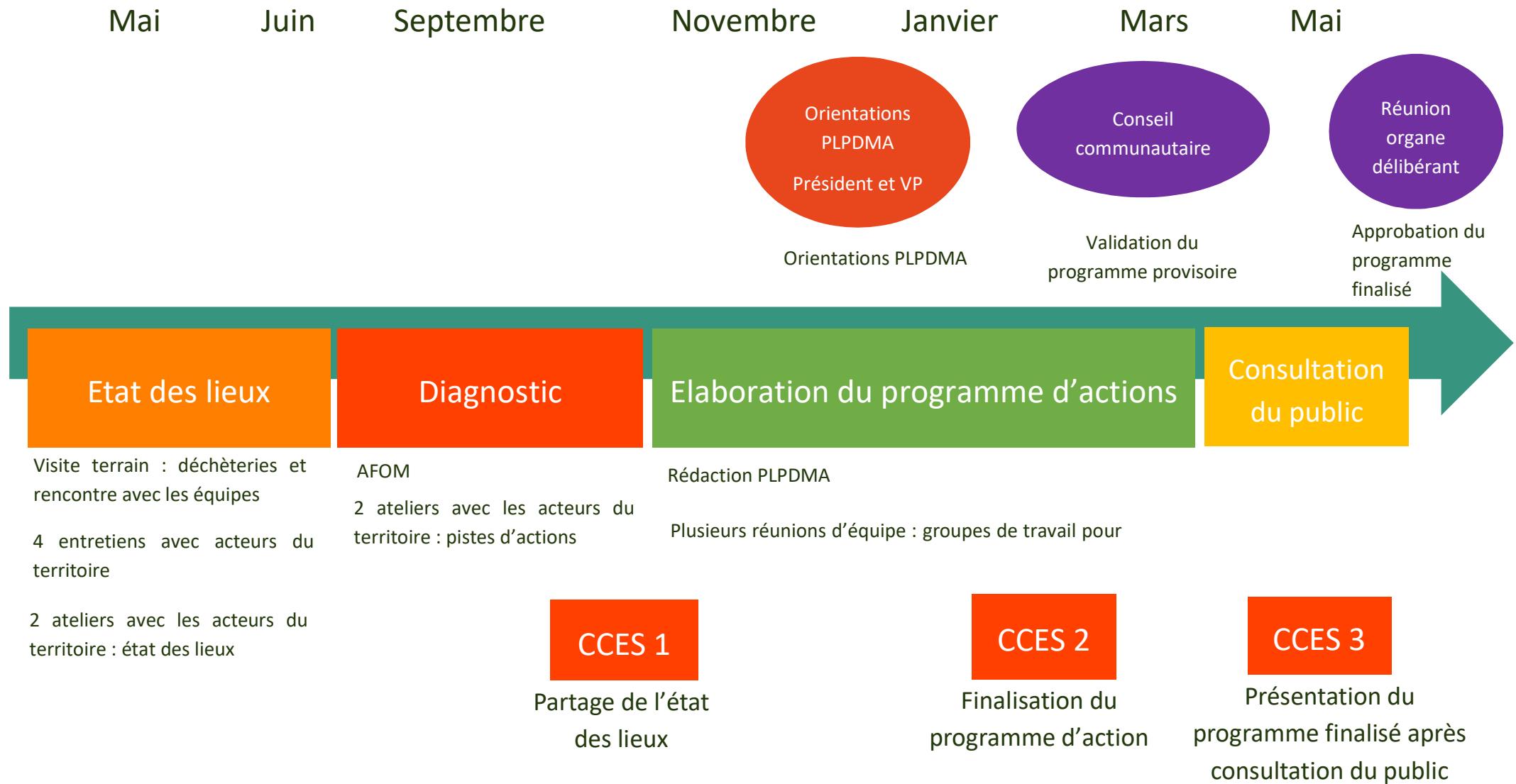


Figure 2 : Calendrier de l'élaboration du PLPDMA de la CARO

I.B.2 Pilotage du PLPDMA

Le pilotage du PLPDMA s'articule autour :

- De l'**élu-référent** : son rôle est, d'une part de porter le programme et, d'autre part, d'assurer le pilotage avec l'animateur du programme ;
- De la **CCES** qui, une fois constituée, donne un avis sur le projet de PLPDMA, sur le bilan annuel et évalue tous les 6 ans le programme ;
- De l'animateur ECi et du chargé de prévention des déchets, **co-animateurs du PLPDMA**, dont le rôle est de coordonner l'équipe projet et de proposer des orientations aux décideurs ;
- De l'**équipe projet** qui élaboré et anime le PLPDMA. Cette instance est composée de l'élu référent à la Transition Écologique, de la Directrice Générale des Services, du chargé de mission tri et prévention des déchets et de l'animateur économie circulaire.

I.B.3 Constitution de la Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi

La CCES est constituée des représentants des différentes instances suivantes :

- **Le Collège CARO :**
 - Elu en charge de la transition écologique,
 - Elu en charge de la communication,
 - Directrice Générale des Services,
 - Directrice Adjointe en charge de la transition écologique,
 - Responsable collecte et déchèterie,
 - Chargé de mission prévention des déchets,
 - Animateur Economie Circulaire
 - Responsable accueil redevance,
 - Chargé de mission biodéchets,
 - Responsable Print et Web.
- **Le Collège institutionnel :**
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat,
 - Chambre du Commerce et d'Industrie,
 - Chambre d'Agriculture,
 - La Région,
 - ADEME.
- **Le Collège "société civile et associations" :**
 - Conseil de Développement,
 - Association Circule'R,
 - Association Vivractif,
 - Association Emmaüs,
 - Association CLCV,
 - Association UFC Que Choisir,
 - Association Zero Waste du Pays Rochefortais.
- **Le Collège "acteurs de la gestion des déchets" :**
 - Syndicat Intercommunal du Littoral,
 - Suez Environnement,
 - Société Nicollin.

Cette composition pourra être remaniée et enrichie au fur et à mesure de l'avancée du programme.

I.B.4 Consultation et adoption

Le projet de PLPDMA a été présenté pour avis à la CCES le 11 avril 2025 **et a été voté par le conseil communautaire le 23 juin 2025**. Il a fait l'objet d'une consultation publique via le site internet de la CARO du mercredi 25 juin au vendredi 18 juillet.

Le programme définitif sera disponible sur le site internet de la CARO, et mis à disposition au siège administratif de la CARO. Il sera également transmis pour information au Préfet de Région et à la Direction Régionale de l'ADEME dans les 2 mois suivant sa date d'adoption.

II Portrait socio-économique du territoire

Cet état des lieux s'attache à décrire les données socio-économiques du territoire, sa population et ses acteurs économiques. Il résume également les modalités de prévention et de gestion des déchets sur le territoire.

II.A Le territoire

En janvier 2014, la Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais et la Communauté de Communes du Sud-Charente ont fusionné en une seule communauté d'agglomération : Rochefort-Océan. La Communauté d'agglomération Rochefort Océan se situe dans le département de la Charente-Maritime (17) au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine. Elle s'étend sur 421 km² et est composée des 25 communes suivantes :

Île-d'Aix, Beaugeay, Breuil-Magné, Cabariot, Champagne, Echillais, Fouras, La Gripperie-Saint-Symphorien, Loire-les-Marais, Lussant, Moëze, Moragne, Muron, Port-des-Barques, Rochefort, Saint-Agnant, Saint-Coutant-le-Grand, Saint-Froult, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-d'Angle, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Nazaire-sur-Charente, Soubise, Tonnay-Charente et Vergeroux.

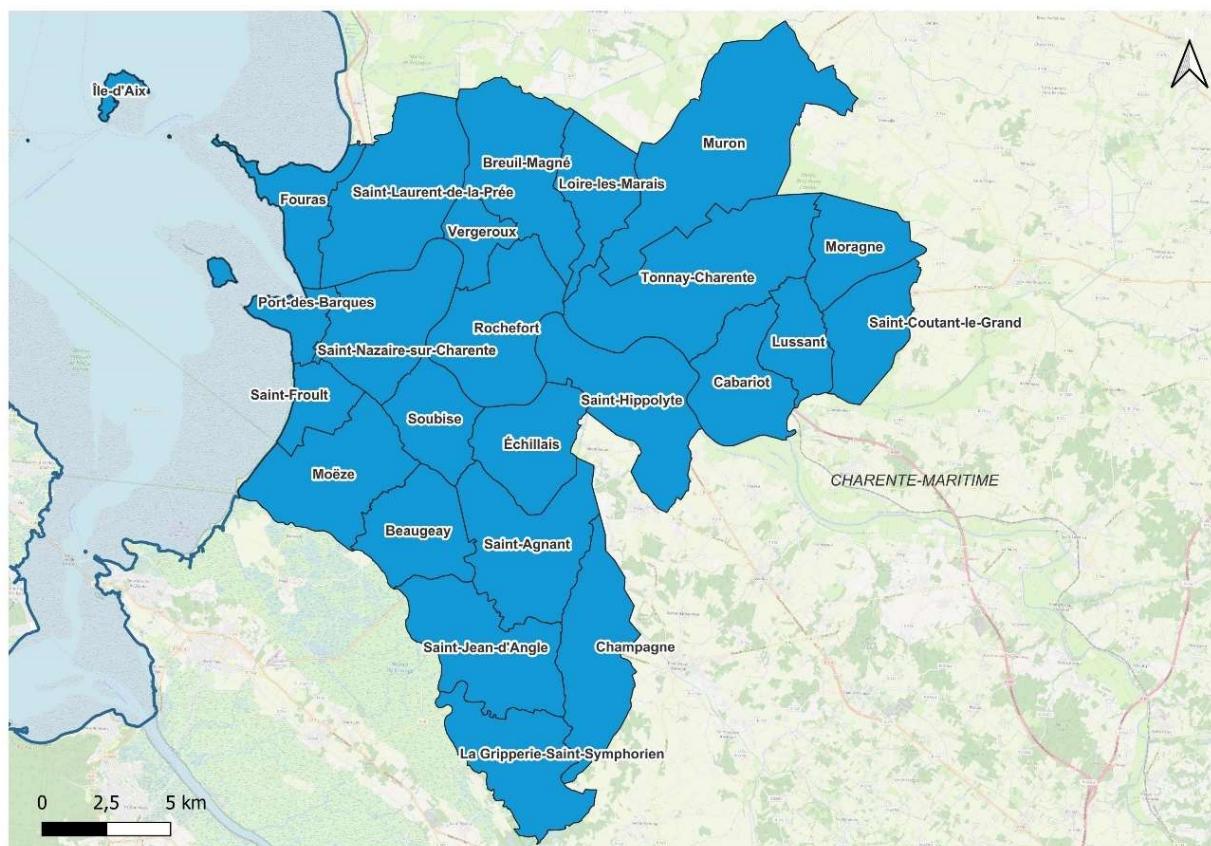


Figure 3 : Carte des 25 communes composant la CARO

II.B Profil général de la population

II.B.1 Nombre d'habitants et densité

En 2021, le territoire de Communauté d'agglomération Rochefort Océan compte 64 240 habitants (source INSEE). La commune qui accueille le plus grand nombre d'habitant est Rochefort, avec 23 092 habitants en 2021 (source INSEE). Les autres communes sont de taille plus réduite :

- 1 commune compte entre 5 000 et 10 000 habitants (Tonnay-Charente) ;
- 3 communes comptent entre 3 000 et 5 000 habitants (Echillais, Fouras et Soubise) ;
- 10 communes comptent entre 1 000 et 3 000 habitants ;
- 10 communes comptent moins de 1 000 habitants.

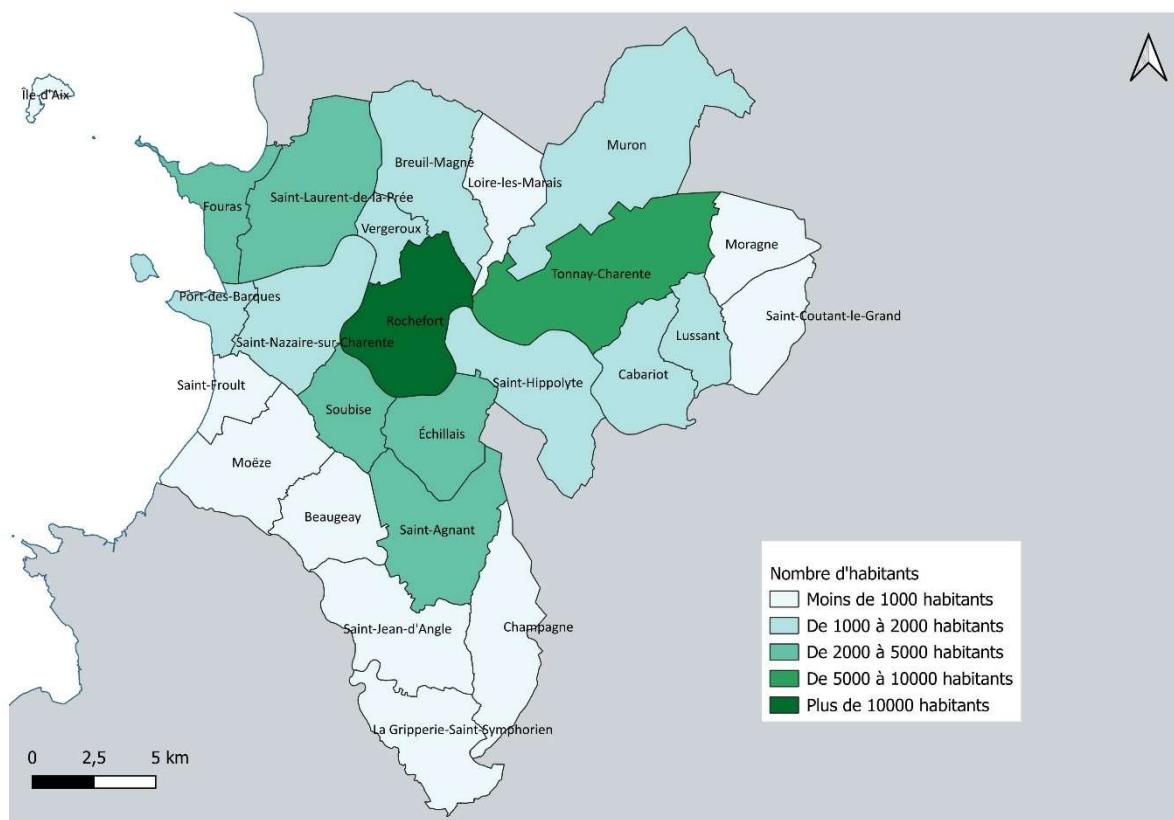


Figure 4 : Carte de la répartition de la population sur le territoire

La population du territoire d'agglomération Rochefort Océan a augmenté de 22,2 % entre 1968 et 2020, passant de 52 555 habitants en 1968 à 64 240 habitants en 2021 (source INSEE). La densité de population a augmenté sur la même période, passant de 124,7 à 152,5 hab/km².

II.B.2 Répartition de la population par tranches d'âge

La majorité de la population du territoire est située dans les tranches d'âge de 45-59 ans et 60-74 ans, suivant les tendances du département de la Charente-Maritime. En comparaison à la population

française, la population du territoire est plus âgée qu'en France en général, mais suit la tendance de la Charente-Maritime.

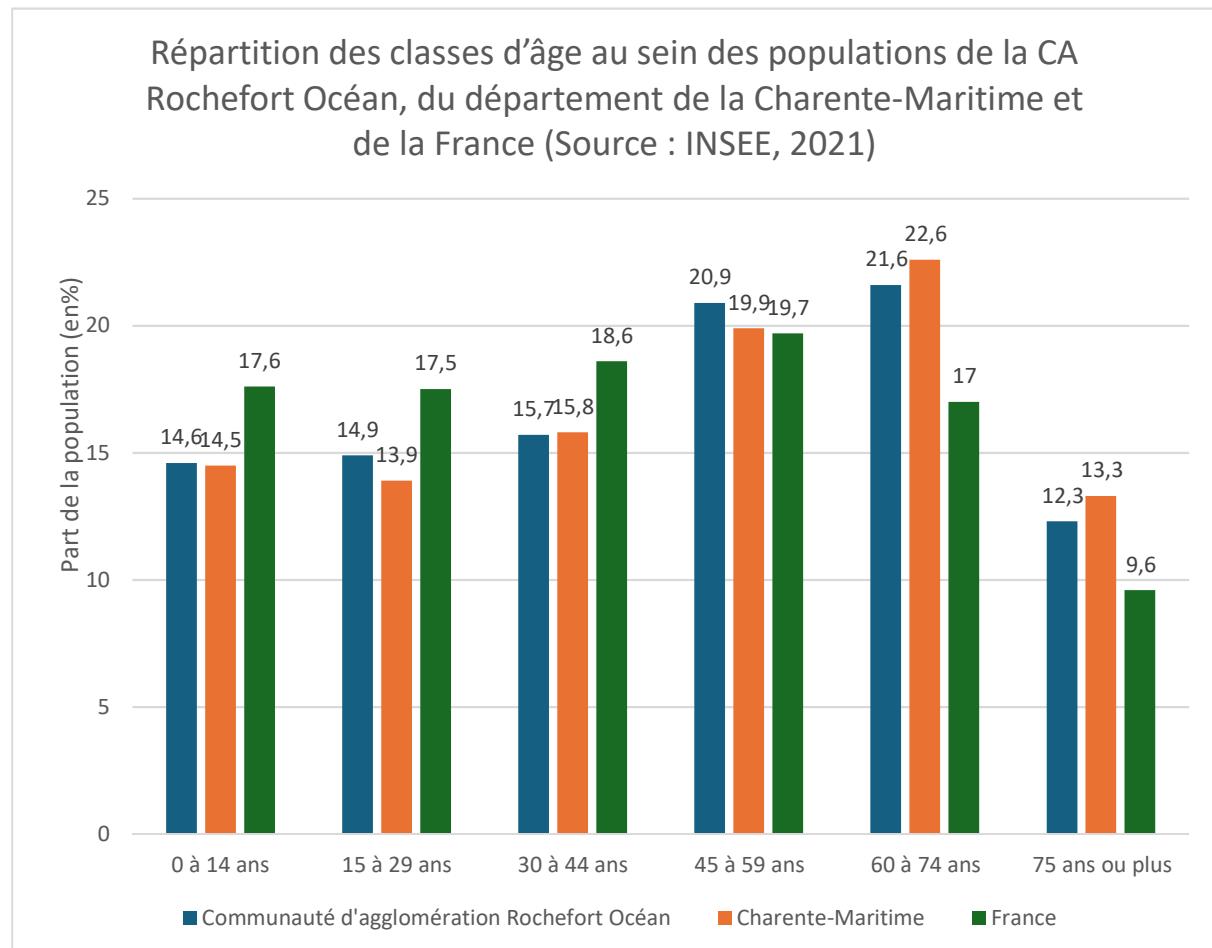


Figure 5 : Répartition des classes d'âge au sein des populations de la CA Rochefort Océan, du département de la Charente-Maritime et de la France (Source : INSEE, 2021)

Les données sur l'évolution de la population indiquent que la part des personnes de plus de 60 ans (catégorie 60-74 ans) a fortement augmenté depuis 2010 (+38,7%), tandis que la part des personnes entre 30 et 44 ans a diminué de 15,3%.

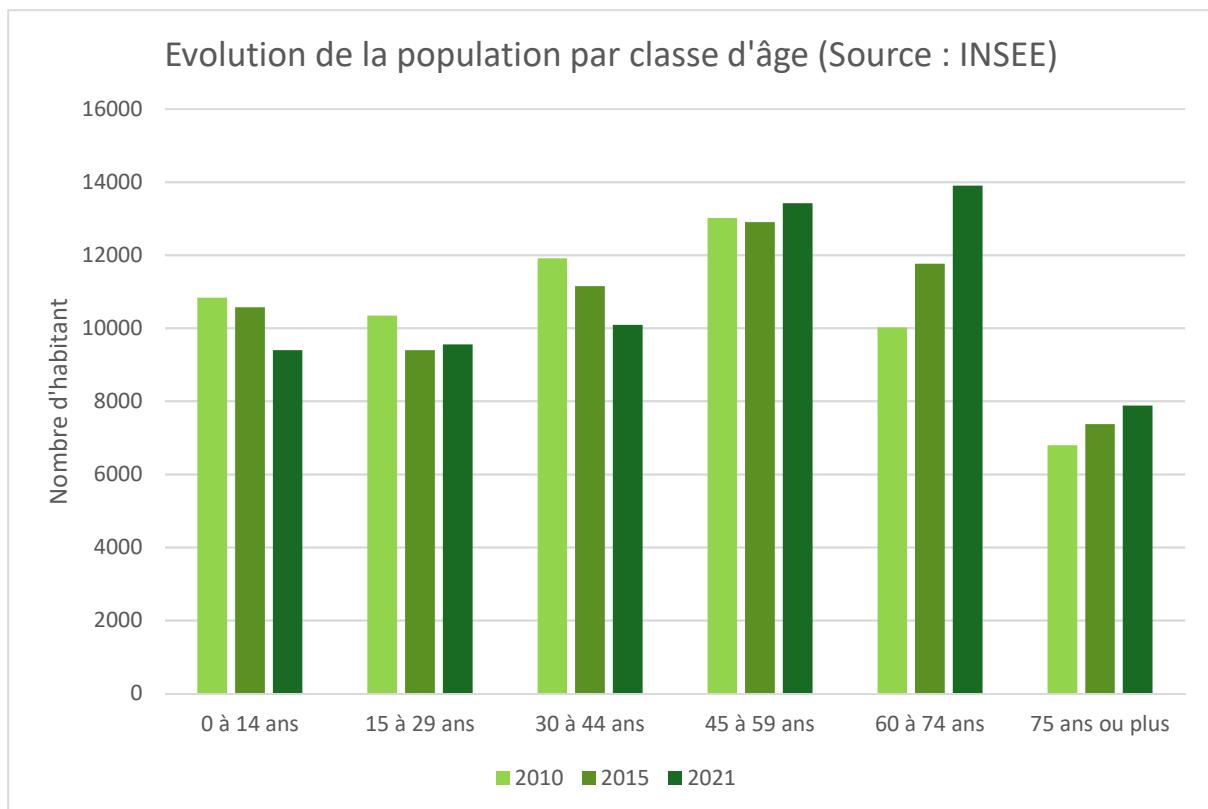


Figure 6 : Evolution de la population par classes d'âge (Source : INSEE)

II.C Catégories socio-professionnelles

La catégorie socio-professionnelle la plus représentée sur le territoire est celle des retraités (35,1% de la population de plus de 15 ans). Cette proportion est plus faible qu'à l'échelle de la Charente-Maritime (36,6%) mais plus importante qu'à l'échelle de la France (26,8%).

La catégorie « Employés » constitue la seconde catégorie la plus représentée avec 17,8% de la population. Cette part est plus importante que la moyenne du Département de la Charente-Maritime ou de la France (respectivement 15,2% et 15,6%).

La catégorie des « Professions intermédiaires » est la troisième catégorie avec 13,1% puis celle des « Autres personnes sans activité professionnelle » avec 12,8%. Elles sont suivies par les « Ouvriers » (10,6%), les « Cadres et professions intellectuelles supérieures » (6%) et les « Artisans, commerçants, chefs entreprise » (3,9%). Les Agriculteurs représentent une part faible des catégories socio-professionnelles de la population (0,6%), plus faible qu'à l'échelle du département de la Charente-Maritime (1,2%).

Répartition de la population de plus de 15 ans selon la catégorie socio-professionnelle pour la CA de Rochefort Océan, le département de la Charente-Maritime et la France (Source : INSEE, 2021)

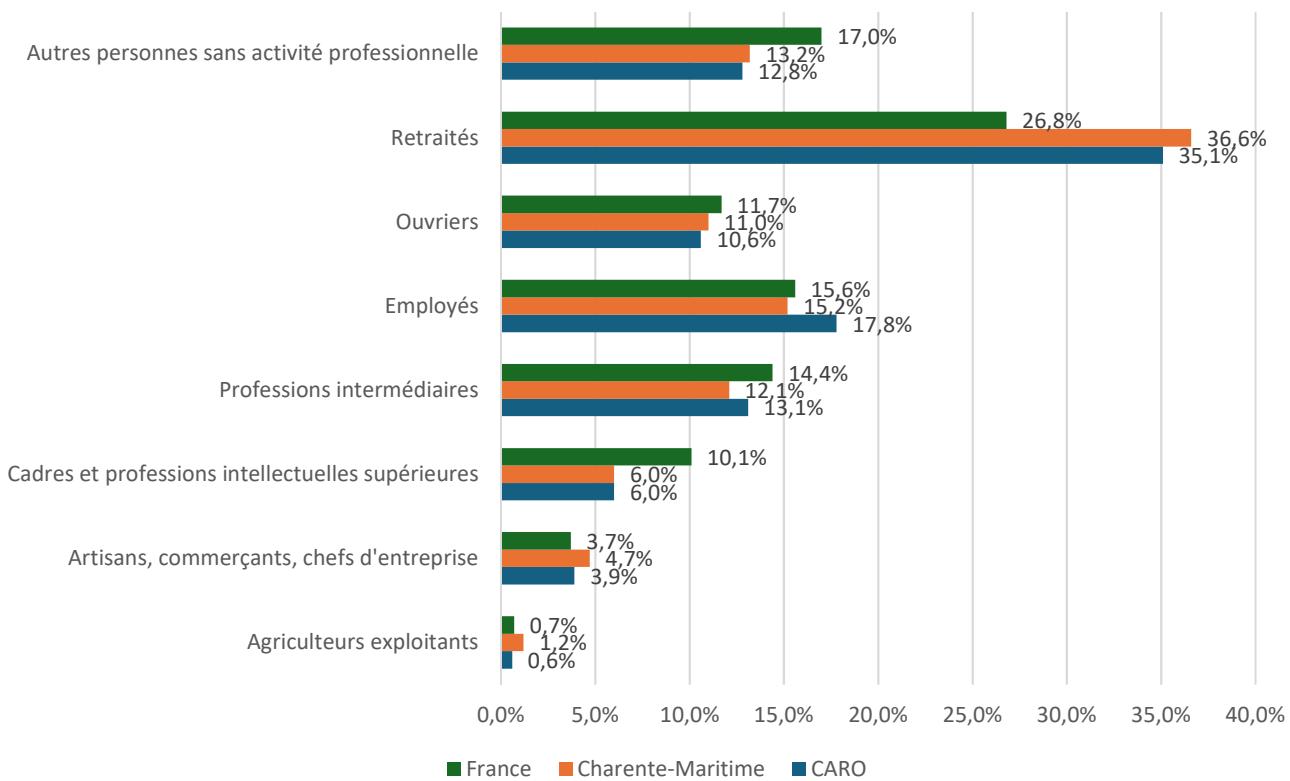


Figure 7 : Répartition de la population de plus de 15 ans selon la catégorie socio-professionnelle pour la CA de Rochefort Océan, le département de la Charente-Maritime et la France (Source : INSEE, 2021)

II.D Composition des ménages

En 2021, la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan compte 30 626 ménages, dont une majorité de famille (58,96%). Les familles avec enfants représentent 47,4% et les couples sans enfants représentent 52,6%.

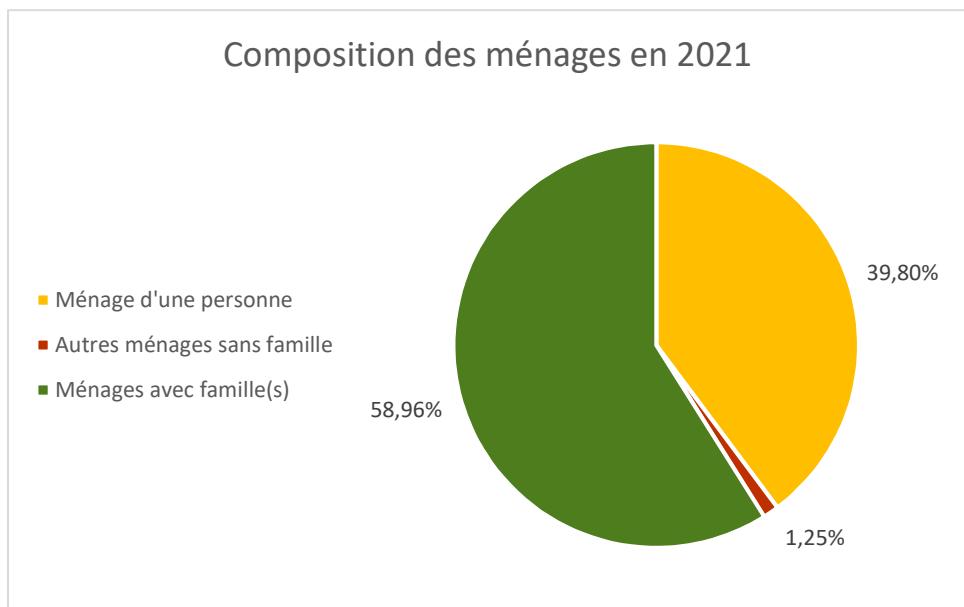


Figure 8 : Composition des ménages de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan (Source : INSEE 2021)

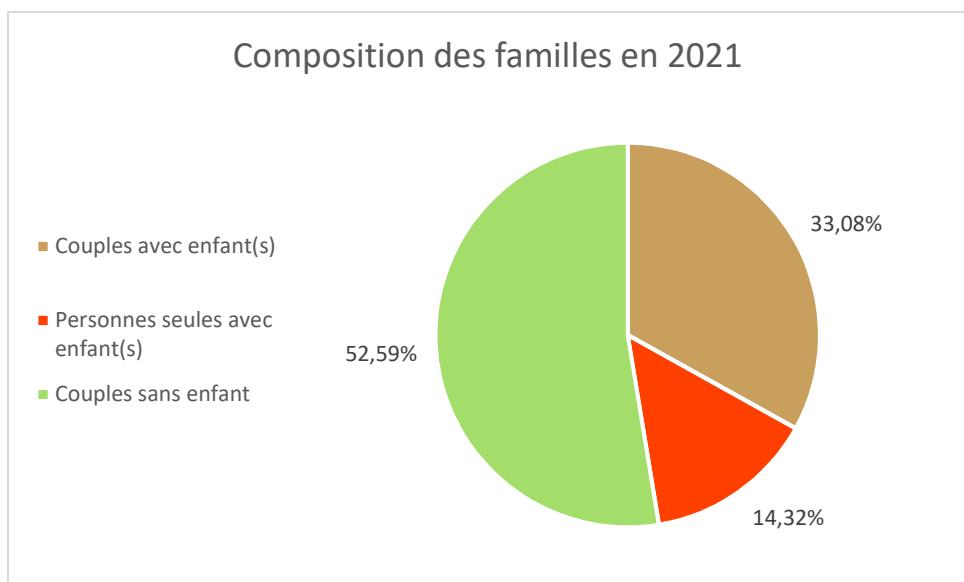


Figure 9 : Composition des familles de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan (Source : INSEE 2020)

II.E Logement

En 2021, la proportion des résidences principales sur le territoire de la Communauté de communes Rochefort Océan est majoritaire (78,30%). La proportion de résidences secondaires sur le territoire est de 13,9% et supérieure à la moyenne nationale (9,7%). La répartition du type de logement est largement représentée par les maisons (72%), ce qui est bien supérieur à la moyenne nationale (55,2%). Le reste est représenté par des appartements à hauteur de 27,1%.

Parmi les résidences principales, 63 % des occupants sont propriétaires, et 35% sont locataires.

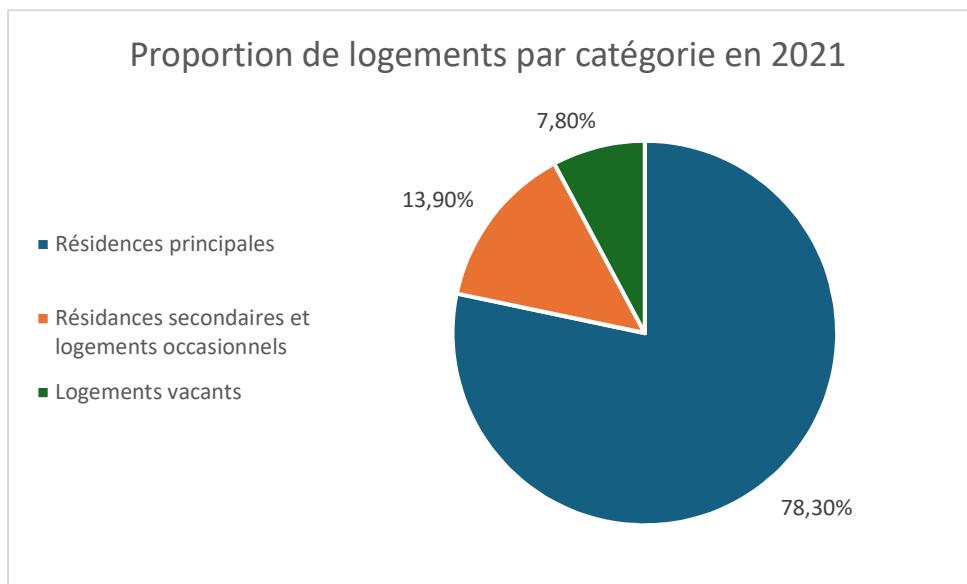


Figure 10 : Proportion de logements principaux, secondaires et vacants sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan (Source : INSEE 2020)

Moins de la moitié (48,2 %) des ménages vivent dans leur logement depuis plus de 10 ans, tandis que 33,6 % vivent dans leur logement depuis moins de 4 ans. Ces données sont similaires aux tendances observées au niveau national : en effet, 33,4 % des ménages habitent leur logement depuis moins de 4 ans et 49,4 % habitent leur logement depuis plus de 10 ans.

II.F Emploi

Pour la population de 15 ans et plus, le taux d'activité en 2020 s'élève à 52,7%, soit un taux légèrement plus élevé que celui du département de la Charente Maritime (50,7%) et en deçà de la moyenne nationale qui est de 57%. Le taux de chômage s'élève lui à 13,3%, plus élevé que celui de Charente-Maritime (12,3%) et de la moyenne nationale (12,1%).

Tableau 2 : Population de 15 à 64 ans par type d'activité (Source : INSEE 2021)

Indicateurs	CARO	Charente-Maritime	France
Ensemble	37 734	377 000	41 735 233
Actifs : (%)	75,60%	74,70%	74,70%
- actifs en emploi (%)	65,60%	65,60%	65,60%
- chômeurs (%)	10,10%	9,20%	9,10%
Inactifs : (%)	24,40%	25,30%	25,30%
- élèves, étudiants et stagiaires non rémunérés (%)	7,70%	8,50%	10,50%
- retraités ou préretraités (%)	8,50%	8,80%	6,00%
- autres inactifs (%)	8,20%	8%	8,80%

L'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale sont le premier secteur d'activités en termes d'emploi sur le territoire (42,9% en 2021), suivis par le commerce les transports et les services divers (37,4%) puis par l'industrie (12 %), la construction (6,4%) et enfin l'agriculture (1,8%).

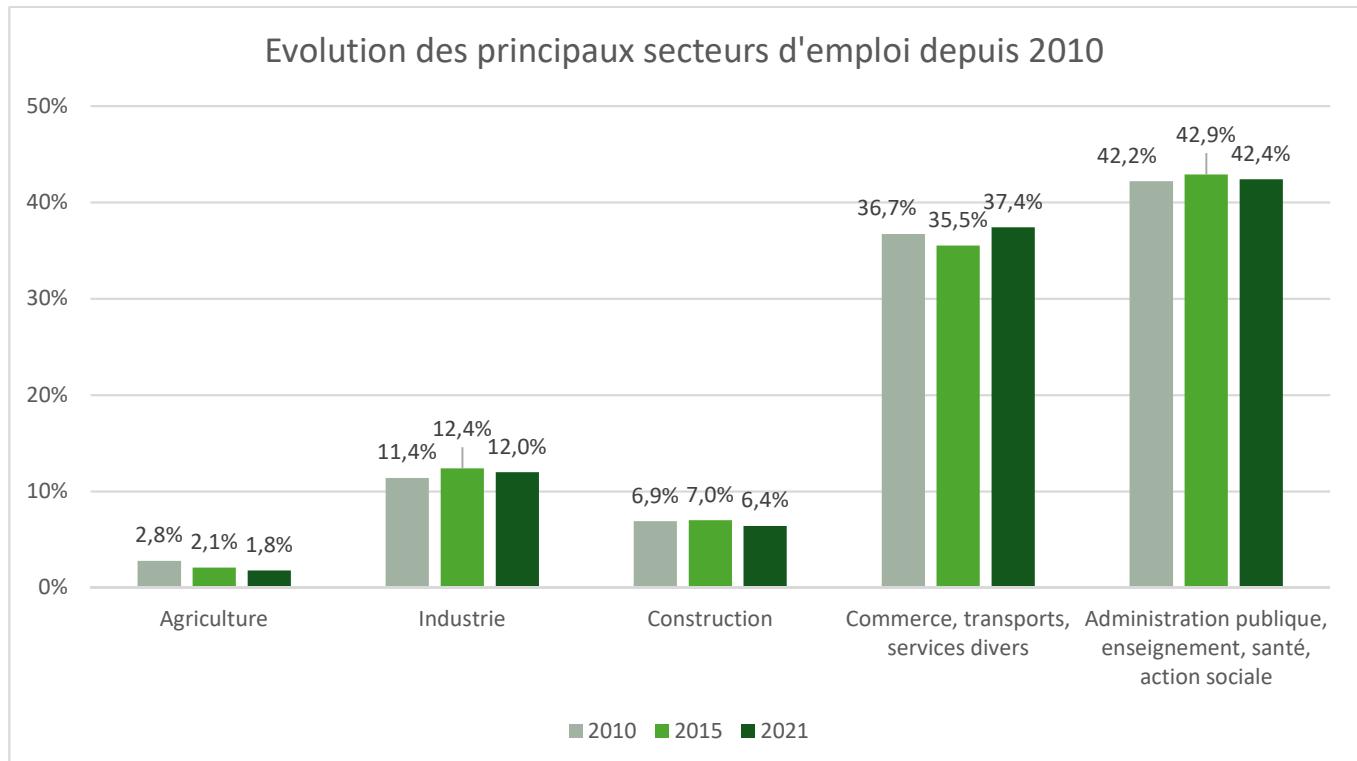


Figure 11 : Evolution des principaux secteurs d'emploi entre 20010 et 2021 sur le territoire de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan (Source : INSEE 2021)

Selon l'Insee, 33,3% des actifs de plus de 15 ans ayant un emploi résidant sur le territoire de la Communauté d'agglomération travaillent également sur la commune de résidence. Des exemples du taux d'activité parmi les plus de 15 ans pour quelques villes de la collectivité sont donnés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 3 : Données de l'emploi dans le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan en 2020 (INSEE, 2020)

	Rochefort	Tonnay-Charente	Fouras	Echillais
Nombres d'emplois dans la zone en 2020	17 989	2 214	907	861
Actifs résidants ayant un emploi dans la zone en 2020	8 070	3 289	1 207	1 410
Taux d'activité parmi les plus de 15 ans	50,0%	52,9%	36,6%	52,5%

Le territoire de Rochefort Océan compte 30 775 foyers fiscaux en 2021. Le revenu médian annuel du territoire en euros par unité de consommation est inférieur à la moyenne du Département de la Charente-Maritime pour l'année 2021.

Tableau 4 : Données INSEE sur les revenus des habitants de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan (INSEE, 2021)

Ménages fiscaux de l'année 2021	
Médiane du revenu disponible par unité de consommation	22 210 euros
Part des ménages fiscaux imposés	49,3%

II.G Bilan

A retenir :

- La plus grande part de la population de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan est située au-delà de 45 ans, avec une part importante de retraités.
- Plus de la moitié de la population est composée de familles. L'autre moitié de la population est composée principalement de ménages d'une personne.
- Les logements sont très majoritairement des résidences principales, le plus souvent des maisons.
- Sur le territoire de Rochefort Océan, le taux de chômage est légèrement au-dessus de la moyenne nationale. Les secteurs d'emploi sont les administrations publiques, l'enseignement, la santé, l'action sociale puis les secteurs du commerce, des transports et des services divers.

En conséquence :

- Le nombre important de maisons offre de bonnes possibilités pour le développement du compostage à l'échelle individuelle.
- Les actions de prévention proposées dans le PLPDMA devront permettre d'associer les personnes de plus de 45 ans

III . Tissu économique du territoire¹

III.A Géographie du tissu économique

III.A.1 La répartition des établissements sur le territoire

Sur l'ensemble du territoire, **14 170 établissements**² sont répertoriés, principalement à Rochefort qui regroupe 6 380 établissements puis à Fouras avec 1272 établissements

III.A.2 Les parcs d'activité (ou zones d'activité économique)

La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan gère 17 zones d'activités économiques (dont 3 en cours de commercialisation). Elles représentent plus de 200 hectares et hébergent plus de 200 entreprises, ce qui représente 10% des établissements de la collectivité et 21% des emplois (soient environ 5 400 salariés).

Tableau 5 : Les zones d'activités de la CARO.

TYPE DE ZONE D'ACTIVITE	COMMUNE D'IMPLANTATION	NOM DE LA ZONE
Commercial	Echillais	Zone de la Pimale
	Rochefort	Zone des Pêcheurs d'Islande
Tertiaire	Rochefort	Hôtel d'entreprises Océane
Artisanal		Zone des Pêcheurs d'Islande
	Lussant	Zone des Bries
	Tonnay-Charente	Zone de la Croix-Biron
	Echillais	Zone de l'Houmée
Industriel		Zone du Bois-Brûlé
		Zone du Pont Neuf
	Rochefort	Zone des Sœurs
		Zone de l'Arsenal
Horticole		Pôle Rochefort Atlantique
	Rochefort	Zone horticole de l'Avant Garde
<i>En cours de commercialisation</i>	Echillais	Zone de la Pimale
		Zone de l'Houmée
	Saint-Laurent de la Prée	Zone du Bois Brûlé
	Tonnay-Charente	Zone de la Varenne

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan est labellisée Territoires d'Industrie depuis 2019 en association avec la Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique et des Communautés de Communes de Marennes et Oléron. Elle s'est engagée à mettre en œuvre un plan d'action avec notamment la création d'un pôle industriel aéronautique (ZAC de l'Arsenal), le développement et la modernisation du port de commerce et la création d'un hub aéronautique au niveau de l'aéroport de Rochefort-Charente-Maritime.

² Source : Fichier SIRENE

III.B Réseaux et clubs d'entreprises

Plusieurs clubs et réseaux d'entreprises sont présents ou actifs sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan :

- **CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie)** : la CCI Charente-Maritime est composée de 6 antennes dont une à Rochefort. Elle propose une aide à la création d'entreprises (accompagnement, études, formalités), au développement (montage de projet, export, environnement, financement, innovation, etc.), à la transmission ou à la reprise d'une entreprise (accompagnement du repreneur). Elle propose également de la formation initiale et continue avec plusieurs écoles et centres de formation.
- **CMA (Chambre de Métiers et de l'Artisanat)** : la CMA Nouvelle-Aquitaine Charente-Maritime accompagne les entreprises artisanales, depuis la création jusqu'à la transmission de l'entreprise. Elle participe au développement de l'artisanat sur les territoires en appui des collectivités. Elle propose une offre de services de proximité, accessible à toutes les entreprises artisanales, quel que soit leur secteur d'activité et leur implantation.
- **Circule'R** est une association qui fédère les professionnels du territoire Rochefortais autour des questions de développement durable et d'économie circulaire. Cicule'R est une association de terrain et développe des solutions adaptées aux entreprises : diagnostics, collectes mutualisées de déchets, ateliers d'information, pistes de réemploi de matières, ateliers de recherche de synergies, et mise en réseau des acteurs locaux.
- **Club Entreprises du Pays Rochefortais (CEPR)** : Il s'agit d'une association créée en 1998 qui propose des animations, du soutien et des visites d'entreprises aux professionnels du territoire de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan. En 2024, le CEPR réunit plus de 170 adhérents professionnels de Charente-Maritime. L'association propose à ses adhérents plus de 5 événements tous les mois.
- **Réseau Essentiels** : Le réseau Essentiels est un club d'entreprise regroupant des entrepreneurs, des indépendants, des commerçants et des artisans, proposant des temps d'échanges et permettant à ses membres de se rencontrer régulièrement. Une équipe est présente à Rochefort.
- **CJD (Centre des Jeunes Dirigeants)** : Le CJD La Rochelle-Rochefort est un mouvement d'entrepreneur·e·s, menant des expérimentations, développant des approches, questionnant les manières d'agir pour bâtir des entreprises responsables et durables.
- **Club Hôtelier de Rochefort Océan** : Ce club a pour objectif de regrouper et fédérer les hôteliers du territoire. Il favorise les liens, les collaborations et coopérations, en mettant en place des échanges, des rencontres entre professionnels, des actions visant à développer et coordonner des actions commerciales et publicitaires. Il représente les membres de la profession auprès des instances comme l'office de tourisme, les collectivités locales, la CCI, le conseil départemental, Charente tourisme ; et plus largement l'ensemble des acteurs de la filière touristique.
- **Réseau Com 17** est une Association créée en 2015 qui vise à animer le réseau des professionnels de la communication de la Charente-Maritime. L'objectif de l'association est de favoriser les échanges et de promouvoir les métiers. L'association propose tous les mois à ses adhérents des rencontres, des découvertes, des visites, des conférences... Deux soirées ont été dédiées à l'économie circulaire.

- **Aliénor Business Club** est une association loi 1901 à but non lucratif composée d'artisans, de commerçants, d'entrepreneurs et de représentants d'associations ayant la volonté commune d'apprendre et de partager les connaissances et les compétences des membres. Il est composé de 8 groupes au sein de 6 villes de Nouvelle Aquitaine. Un groupe est présent à Rochefort.
- **BNI Rochefort** est un réseau d'affaires qui regroupe des entrepreneurs du Pays Rochefortais et alentours qui souhaitent développer leur activité et augmenter leur visibilité
- **InExréseau, porté par Inextenso** créé en 1991, In Extenso Centre Ouest – Rochefort accompagne les TPE-PME pour créer, gérer ou développer leur entreprise ou leur activité, dans les domaines de l'expertise comptable, gestion et accompagnement du chef d'entreprise.
- Les **associations de commerçants** (Rochefort, Saint-Agnant, Fouras) dont l'objectif est d'animer et promouvoir les centres-villes
- Le **Club des restaurateurs** regroupe les professionnels de la restauration du Pays rochefortais et ses environs pour avoir des échanges professionnels.

III.C Répartition des établissements du territoire par tranches d'effectifs salariés

III.C.1 Les établissements de moins de 50 salariés

Selon les données SIREN disponibles, le territoire la CARO compte :

- 12 426 établissements qui n'emploient pas de salariés ;
- 1 321 établissements qui emploient entre 1 et 9 salariés ;
- 164 établissements qui emploient 10 à 19 salariés ;
- 107 établissements qui emploient entre 20 et 49 salariés ;
- 46 établissements qui emploient entre 50 et 99 salariés ;
- 11 établissements qui emploient entre 100 et 199 salariés ;
- 9 établissements de plus de 200 salariés.

III.C.2 Les établissements comprenant plus de 200 salariés

Tableau 6 : Liste des établissements de plus de 200 salariés, par tranche d'effectif salarié.

Tranches d'effectif salarié	Etablissements	Commune
500 à 999	CENTRE HOSPITALIER DE ROCHEFORT AIRBUS ATLANTIC	ROCHEFORT ROCHEFORT
250 à 499	CA ROCHEFORT OCEAN COMMUNE DE ROCHEFORT AUNIS-DISTRIBUTION	ROCHEFORT ROCHEFORT ROCHEFORT
200 à 249	DELEGATION TERRITORIALE D'ACTION SOCIALE MALICHAUD ATLANTIQUE ABER-PROPRETE SAPHIR LIGUE FRANCAISE PROTECTION OISEAUX	ROCHEFORT ROCHEFORT TONNAY-CHARENTE ROCHEFORT

Parmi les établissements de plus de 200 salariés, On compte 2 sites administratifs, 2 sites de constructions aéronautiques, 1 centre hospitalier, 1 site d'action sociale, 1 association, 1 société de nettoyage des bâtiments et 1 hypermarché.

III.D Les secteurs d'activité présents sur le territoire

III.D.1 Une prépondérance de l'économie présente

Sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, la sphère productive (agriculture, industrie et construction) rassemble au total 27,4% des établissements sur les 2 062 actifs fin 2021. La sphère présente (services et administration) en regroupe 72,6%. Le tissu économique du territoire est très marqué par la dimension servicielle et administrative.

Tableau 7 : Nombre d'emplois par secteur d'activité sur le territoire en 2020

	Nombre	%
Ensemble	26 131	100 %
Agriculture	463	1,77 %
Industrie	3 131	11,98 %
Construction	1 681	6,43 %
Commerce, transports, services divers	9 780	37,43 %
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	11 076	42,39 %

A retenir

Les activités de la sphère productive sont celles qui consomment (extraient ou transforment) le plus de ressources matière. Ce sont donc celles qui peuvent être les plus pertinentes à impliquer dans des programmes visant à économiser les ressources et prévenir les déchets d'activités économiques.

Le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan ne compte que très peu d'activités liées à la sphère productrice. Les ressources utilisées par cette sphère sont d'abord la ressource biomasse (alimentation, papier, cartons, éventuellement bois de chauffage), ainsi que toutes les ressources (bois, plastique, métaux) qui contribuent à fournir des biens de consommation. Pour autant, ces entreprises sont susceptibles d'avoir contractualisé avec des entreprises privées de collecte et traitement des déchets professionnels.

Pour centrer la démarche de prévention des déchets (et d'économie circulaire) sur les activités les plus présentes sur le territoire, il serait intéressant de développer des actions vers les secteurs d'activités productifs, mais aussi les administrations, le commerce et les services.

Les gisements majeurs attendus, produits par ces plus gros établissements du territoire sont d'une part les DIB, dont emballages, d'autre part les papiers de bureau.

III.D.2 Un territoire touristique

La CARO est un territoire touristique qui attire chaque année des milliers de visiteurs. Elle dispose de nombreuses richesses patrimoniales avec sa façade littorale et des lieux touristiques incontournables

(Fort Boyard, Ile d'Aix, la Vélodyssée, le Pont Transbordeur, l'Arsenal des Mers, les Thermes de Rochefort...). En juillet 2020, la CARO a reçu le label Grand site de France pour le classement du site de l'Estuaire de la Charente (17 000 ha). Ce label, valable 6 ans, associe préservation et valorisation du territoire. Par ailleurs, le tourisme du territoire n'est pas sans lien avec la présence de plusieurs organismes nationaux : en effet, le siège du Conservatoire du Littoral et des Rivages lacustres, le siège national de la LPO et le siège des Marais Atlantiques sont présents sur le territoire.

III.D.2.a La capacité d'accueil du territoire

La moitié de la capacité d'accueil du territoire de Rochefort Océan repose sur les campings (50,2%). Ce sont ensuite les villages vacances et maisons familiales qui représentent 17% de capacité d'accueil du territoire. Enfin, les hôtels, les résidences de tourisme et hébergements assimilés et les auberges de jeunesse et centres sportifs représentent respectivement 13,9%, 12,1% et 6,7% de la capacité d'accueil du territoire. D'après le Memento du tourisme de Rochefort Océan de 2020, l'offre en lits touristiques est plus importante à Rochefort (6 270), puis à Fouras (4 255), Port-des Barques (1 610), Saint-Laurent de la Prée (1 593) et l'Ile d'Aix (1 041).

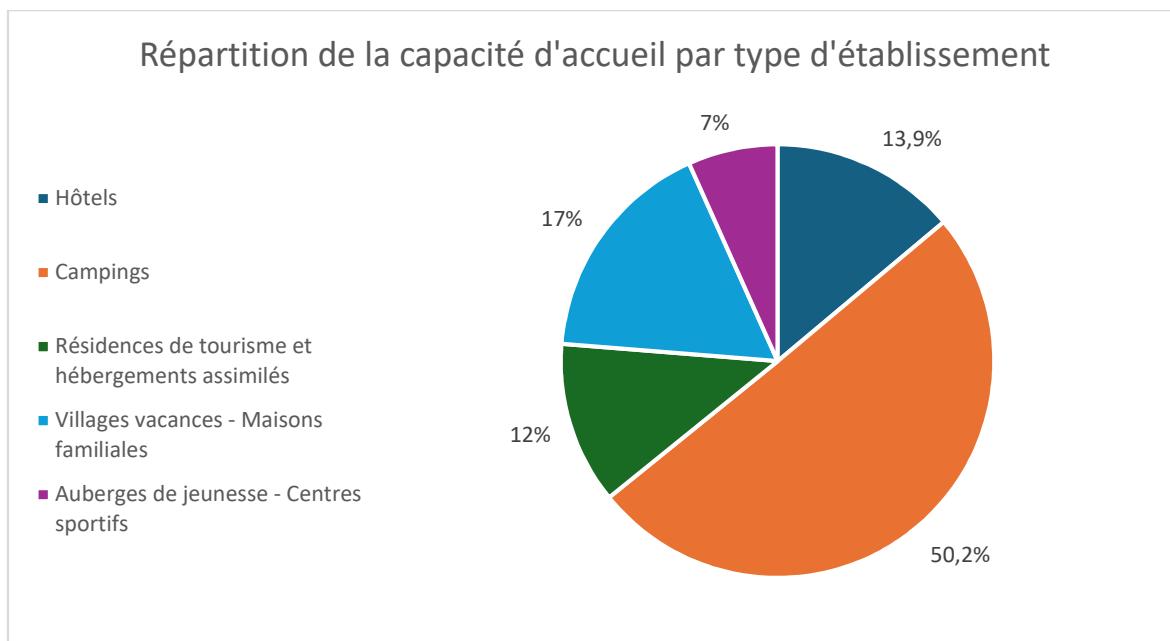


Figure 12 : Répartition de la capacité d'accueil par type d'établissement sur la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan (données INSEE).

Il existe également 10 aires d'accueil de camping-car sur le territoire de la CARO, représentant 150 emplacements. Celles-ci sont payantes.

Par ailleurs, 13 hébergements sont labellisés Clef Verte, Eco-labels Européen ou NF Environnement (Source : Memento du tourisme, 2020).

Le territoire enregistre en 2019 plus d'un million de nuitées touristiques, dont la majorité se situe entre juin et septembre. Les nuitées sont majoritaires en meublés, puis dans les campings (tableau ci-

dessous, Source : Memento du tourisme, 2020). De plus, 7 communes du territoire de la CARO concentrent 95% des nuitées.

Tableau 8 : Répartition des nuitées selon le type d'hébergement (source : Memento du tourisme de la CARO, 2020)

Type d'hébergements	Nombre de nuitées	Part de nuitées
Meublés	438 611	41,5 %
Campings	303 377	29 %
Hôtels	170 456	16 %
Villages vacances, hébergements collectifs, résidences	117 204	11 %
Chambres d'hôtes	11 612	1,1 %
Aires d'accueil camping-cars	14 161	1,3 %
Port de plaisance	1 006	0,1 %

III.D.2.b Les principaux évènements et animations du territoire

Tableau 9 : Principaux évènements et animations du territoire de la CARO (source : Memento du tourisme de la CARO, 2020)

Période	Évènement	Durée	Nombre d'entrées
Mars	Festival Rochefort Pacifique	4 jours	2 960 entrées
Juillet	Festival Stereoparc (Rochefort)	2 jours	8 600 festivaliers
Juillet	Tonnay fête sa Charente	2 jours	10 000 spectateurs
Août	Nuit des Carrelets	3 jours	8 500 spectateurs
Août	Symphonie d'été (Fouras)	3 jours	8 000 spectateurs
Septembre ou Octobre	Fort Boyard Challenge (Fouras)	2 jours	2 000 spectateurs et 450 participants
Octobre	Festival International des îles et des Pertuis du Monde (FIPIM)	4 jours	1 200 spectateurs
12 octobre	Octobre Rose – La course des Demoiselles de Rochefort	1 jour	7 000 participantes
Décembre / Janvier	Patinoire de Rochefort	2 mois	27 525 entrées
Toute l'année	Programme culturel du théâtre de la Coupe d'Or	/	22 500 spectateurs
Toute l'année	Complexe Cinéma Apollo Ciné 8	/	265 000 spectateurs

III.D.2.c Zoom sur le thermalisme à Rochefort

En 2019, 19 430 curistes ont fréquenté la station thermale de Rochefort. Ce sont plus de 350 000 nuitées affectables au thermalisme, représentant 44 % des nuitées totales. Près de 80 % des curistes étaient hébergés sur la commune de Rochefort. En ce qui concerne les hébergements, 53 % étaient dans des meublés, 16 % en camping et 4 % en hôtel. (Source : Memento du tourisme, 2020).

Lors d'un entretien avec le service tourisme de la CARO réalisé le 10 juillet 2024, les participantes ont mis en avant les points forts : les labels Clef verte ou l'éco-label européen de certains hébergements, le compostage mis en place dans les campings et autres structures d'accueil et le site du Pont transbordeur labellisé NF Environnement avec une équipe sensibilisée à la transition écologique et son restaurant zéro déchet. Par ailleurs, le territoire accueille des touristes et curistes toute l'année ce qui engendre une large amplitude du tourisme.

Parmi les actions de prévention réalisées, les participantes évoquent : les formations compostage et les bio-seaux au camping, les ateliers et les réunions thématiques avec les acteurs du tourisme qui contribuent à la sensibilisation, l'absence de corbeille de ville sur l'Île d'Aix et l'Île Madame et la charte du jeune responsable.

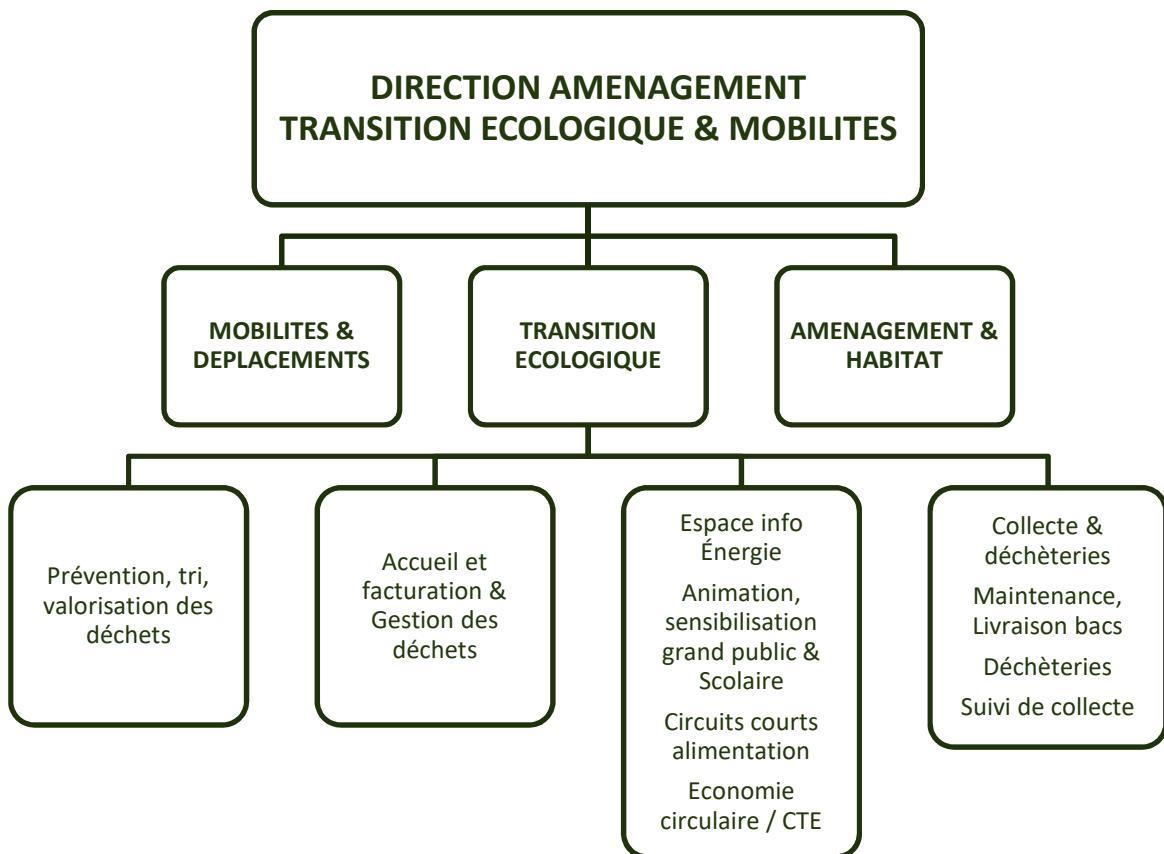
Les enjeux qui ressortent sont le suivi de l'utilisation des outils mis en place (ex : kit zéro déchet distribué auprès de 50 prestataires) ; la position d'acteur facilitateur de la CARO et enfin l'éco-exemplarité de la CARO.

IV L'organisation de la gestion des déchets

IV.A Organisation du service en charge des déchets

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan exerce la compétence collecte des déchets en prestation et le traitement a été confié au SIL (Syndicat Intercommunautaire du Littoral), dont la CARO est membre depuis le 1er janvier 2015.

Le service Prévention, tri, valorisation des déchets se situe dans le service Transition Ecologique au sein de la Direction Aménagement, Transition Ecologique et Mobilités (cf schéma ci-dessous) :



La Directrice du service Transition Ecologique au sein de la Direction Aménagement, Transition Ecologique et Mobilités est également la Directrice Générale des Services de la CARO.

Une partie des agents du service a été rencontrée lors d'un entretien réalisé le 24 juin 2024. Le service a été fusionné il y a 10 ans à la suite de la fusion des deux collectivités : la Communauté d'agglomération du Pays Rochefortais et la Communauté de Communes du Sud-Charente. Concernant la prévention, les participants énumèrent la réalisation des actions suivantes : mise en place du compostage collectif, la sensibilisation avec l'Espace Nature, les affiches sur les écogestes, l'évènement Novembre vert et ses nombreuses animations, l'audit des services dans le cadre du référentiel CAE, le réemploi des arbres tombés lors de la tempête et la zone de gratuité. Toutefois, aucun agent ne mène actuellement des actions de prévention à plein temps sur le terrain. Par

ailleurs, les participants relèvent que de nombreuses actions sont menées par la collectivité ou les acteurs du territoire mais qu'elles ne sont pas toujours diffusées et valorisées.

IV.B Modalités de gestion des déchets

IV.B.1 Organisation du service de collecte

La gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) principaux est organisée selon la configuration suivante :

Tableau 10 : Organisation de la gestion des déchets ménagers et assimilés de la CARO.

Catégorie	DMA				Biodéchets
	OMA			Déchèteries	
Déchets	OMR	REC	Verre		
Collecte	PAP/PAV	PAP/PAV	PAV	Haut de quai : Mixte Régie et VIVRACTIF	PAV et composteurs individuels ou partagés
	Prestataire : NICOLLIN	Prestataire : NICOLLIN	Prestataire : NICOLLIN		Prestataire : NICOLLIN
Traitement	Valorisation énergétique	Recyclage	Recyclage	Valorisation ou recyclage ou enfouissement	Valorisation matière
	Prestataire : SIL	Prestataire : SIL	Prestataire : VERRALIA	Prestataires multiples (voir partie IV.B.2.d)	Prestataire : SIL

Pour la collecte en porte à porte, les habitants sont équipés de conteneurs individuels gris pour les collectes d'ordures ménagères et jaunes pour celles des emballages/papiers. Dans certains cas particuliers identifiés dans le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets de 2022, il n'est pas possible d'équiper en conteneurs individuels. Il est alors mis à disposition des conteneurs de regroupements ou des sacs distribués par la CARO (dotation annuelle). Il n'y a par exemple pas de bacs en centre-ville de Rochefort.

Le territoire est maillé de 215 points d'apport volontaire verre, soit un maillage d'un point pour 298 habitants.

Concernant la stratégie biodéchets, plusieurs solutions sont proposées :

- Le compostage partagé
- Le compostage individuel
- Les points d'apports volontaires

La CARO distribue gratuitement des bio-seaux et des composteurs individuels ainsi que des mélangeurs.

Tableau 11 : Nombre de composteurs distribués par la CARO.

Année	Nombre de composteurs distribués	Taux d'équipements des foyers
2020	607 unités	28,5%
2022	1 247 unités	31,8%
2023	2 119 unités	37,4%

Pour l'année 2023, 1 437 bioseaux seuls pour les sites de compostage partagé et/ou pour les apports volontaires en abri-bac ont été distribués.

Concernant les composteurs partagés, 36 sites sont opérationnels à la fin 2023. A noter que 23 sites sont doublés, ce qui représente en théorie l'équivalent de 59 sites. La majorité des composteurs partagés se trouvent sur la commune de Rochefort (21 sites).

Tableau 12 : Nombre de site de compostage partagé sur le territoire de la CARO.

Commune	Nombre de site de compostage partagé
Rochefort	21
Tonnay-Charente	2 (3 autres à venir en Janvier 2024)
Échillais	3
Port des barques	3 (8 autres à venir si possible)
Fouras	1 site à venir puis 10 autres
Cabariot	1
Breuil Magné	2
Beaugeay	1
Moragne	1
Champagne	1

A partir de 2024, une collecte des biodéchets en PAV est effectuée pour les habitants de Rochefort et Tonnay-Charente.

Enfin, d'après le rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service élimination des déchets, 38 bornes de collecte des Textiles, Linge et Chaussures (TLC) sont installées sur le territoire.

IV.B.1.a Fréquence de collecte

La collecte des ordures ménagères s'effectue en porte-à-porte, avec une fréquence de collecte en C0,5 (une collecte toutes les deux semaines), sauf pour Rochefort. En été, de juin à septembre, toutes les communes repassent en C1. La commune de Fouras est en C1 sur les emballages.

Pour les emballages et papiers, la collecte s'effectue en C0,5 également sur tout le territoire.

IV.B.1.b Le prestataire de collecte

La collecte des déchets est assurée par des prestataires. L'exploitation du service est réalisée, en fonction des prestations, de la manière suivante :

Tableau 1 : Prestataires du service déchet.

Prestation	Régie	Prestation déléguée	Prestataires délégués

Collecte des ordures ménagères résiduelle et collecte sélective		X	Nicollin
Collecte en apport volontaire et transport des caissons de déchèterie		X	Nicollin
Tri, conditionnement et valorisation des emballages recyclables		X	Suez POITIERS (86)
Exploitation des déchèteries	X	X	Vivractif
Plate-forme de compostage		X	SIL
Exploitation de l'U.V.E		X	SIL

Lors de l'entretien réalisé avec Vivractif le 24 juin 2024, les participants ont précisé l'origine des gisements : des déchèteries, des débarras ou encore de dons de magasins (invendus, fin de stock). Plusieurs actions de prévention sont menées comme la vente de vêtement en ligne sur la plateforme Vinted (un local sur le site a été créé et est dédié à cette activité), la matériaauthèque, la vente de mobiliers et objets au magasin La Chinetterie, les deux boutiques de seconde main (La P'tite fringue à Tonnay-Charente et La P'tite boutique à Rochefort), la participation à la zone de gratuité lors de Novembre vert. Vivractif a collecté 565 T de matières, comprenant des cartons, du textile, des papiers, etc... parmi lesquels 182 T ont été revalorisés et 370 T ont été recyclé. Il y a eu également 13 T en apport volontaire sur le site.

IV.B.2 Les déchèteries

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan compte 8 déchèteries réparties sur le territoire. Depuis 2019, des bennes dédiées à la récupération des meubles usagés sont accessibles à tous les habitants des communes de la CARO sur l'ensemble des déchèteries du territoire (hors Ile d'Aix).

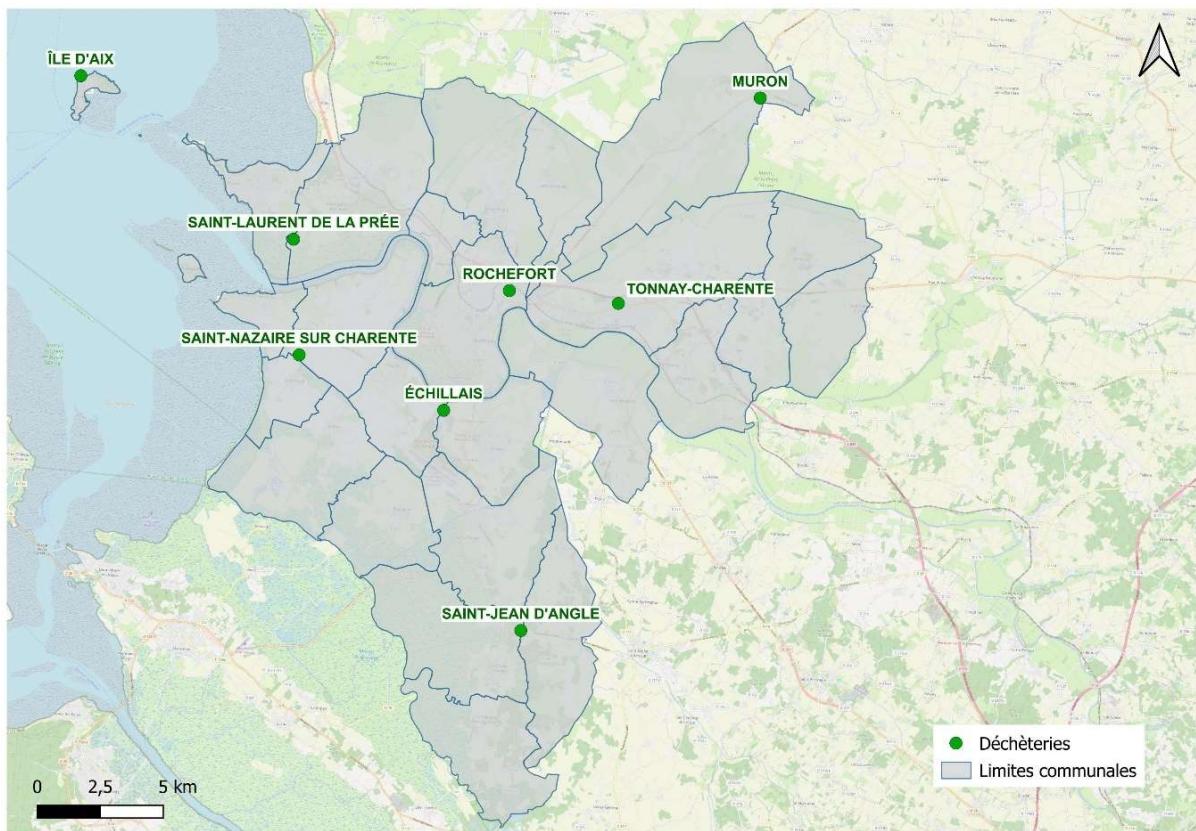


Figure 13 : Carte des déchèteries présentes sur le territoire de Rochefort Océan.

Les déchèteries sont exploitées en régie (Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint Jean d'Angle et l'Île d'Aix) ou en délégation de service public, par Vivractif pour 5 déchèteries.

IV.B.2.a L'accueil en déchèterie

Les déchèteries sont ouvertes du lundi au samedi et l'accès s'effectue au moyen d'une carte magnétique (hors déchèterie de l'Île d'Aix). Le contrôle d'accès en déchèterie est effectif depuis 2014. Il existe trois types de carte : particulier, professionnel et administration. Une seule carte est fournie gratuitement par foyer. Elle donne droit à 18 passages annuels en déchèteries. Celle-ci est permanente et rechargée automatiquement au 1er janvier chaque année. Les passages non utilisés ne sont pas cumulés et chaque passage est décompté quelle que soit la déchèterie utilisée sur le territoire. Il est possible d'obtenir des cartes de 5 passages supplémentaires (35 € TTC, carte valable sans limite de durée) dans la limite de deux cartes par an et par foyer. Cette carte est également disponible pour les habitants hors agglomération. Chaque passage en déchèterie est limité à un dépôt limité à 2 m³.

Les déchèteries sont ouvertes selon le calendrier ci-dessous :

Tableau 13 : Horaires d'ouverture des déchèteries de la CARO

Déchèterie	Horaires d'ouverture		
	Horaires intersaison (1er avril - 30 juin et 1er juillet - 30 septembre)	Horaire d'été (2 juillet - 31 août)	Horaires d'hiver (1er octobre - 31 mars)
Île d'Aix			

	Mardi, jeudi, samedi de 10h à 12h	Du lundi au samedi de 10h à 12h	Mardi, jeudi, samedi de 10h à 12h
Échillais	Horaires d'été <i>(1er avril - 30 septembre)</i> Du lundi au samedi : 9h30 - 12h et 14h30 - 19h	Horaires d'hiver <i>(1er octobre - 31 mars)</i> Du lundi au samedi : 9h30 - 12h et 14h30 - 17h30	
Muron	Horaires d'été <i>(1er avril - 30 septembre)</i> Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h - 19h. Samedi : 10h - 12h / 14h - 19h	Horaires d'hiver <i>(1er octobre - 31 mars)</i> Lundi, mardi, mercredi, vendredi : 14h - 17h30. Samedi : 10h - 12h / 14h - 17h30	
Rochefort	Horaires d'été <i>(1er avril - 30 septembre)</i> Du lundi au samedi : 9h30 - 12h et 14h30 - 19h	Horaires d'hiver <i>(1er octobre - 31 mars)</i> Du lundi au samedi : 9h30 - 12h et 14h30 - 17h30	
Saint-Jean d'Angle	Toute l'année Du lundi au vendredi : 14h -18h Samedi : 8h - 12h et 14h - 18h		
Saint-Laurent de la Prée	Horaires d'été <i>(1er avril - 30 septembre)</i> Du lundi au samedi : 9h30 - 12h et 14h30 - 19h	Horaires d'hiver <i>(1er octobre - 31 mars)</i> Du lundi au samedi : 9h30 - 12h et 14h30 - 17h30	
Saint-Nazaire sur Charente	Toute l'année Lundi à jeudi : 8h - 12h Vendredi et samedi : 8h - 12h et 14h - 18h		
Tonnay-Charente	Horaires d'été <i>(1er avril - 30 septembre)</i> Du lundi au samedi : 9h30 - 12h et 14h30 - 19h	Horaires d'hiver <i>(1er octobre - 31 mars)</i> Du lundi au samedi : 9h30 - 12h et 14h30 - 17h30	

Pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se déplacer à la déchèterie, la mairie de Fouras propose un service gratuit de collecte sur inscription. Pour les déchets verts, elle a lieu le 1^{er} lundi de chaque mois et pour les encombrants, elle a lieu le 2^{ème} mardi de chaque mois.

IV.B.2.b Déchets acceptés

Les déchets acceptés et refusés en déchèterie sont répertoriés dans le tableau ci-dessous, issu du site internet de la CARO.

Tableau 14 : Liste des déchets acceptés et refusés en déchèterie.

Déchets admis en déchèteries	
Déchets verts	Déblais / Gravats
Bois	Encombrants
Tout-venants / Incinérable	Cartons
Papiers	Plastiques
Métaux	Verres
Piles et accumulateurs	Cartouches d'encre
Textiles	Batteries
Déchets spéciaux (interdits aux professionnels)	
Lampes	DEEE
Huiles de vidange	Déchets Diffus Spécifique (DDS)
Huile de fritures	Déchets d'activités de soins à risques

IV.B.2.c Collecte d'amiante

Une benne de collecte amiante est présente sur une déchèterie. Le traitement est assuré par le prestataire ORTEC.

IV.B.2.d Les prestataires de traitement en déchèteries

Le traitement des différents types de déchets est assuré par les prestataires suivants :

Tableau 15 : Prestataire par type de déchet

Type de déchets	Prestataire de traitement
Bois	SUEZ / SEOSSE (sous-traitant)
Gravats	Carrières Mousset
Tout venant valorisable	SOVAL (Véolia)
Tout venant non valorisable	SUEZ
Ferraille	DERICHEBOURG
Végétaux	SIL (Véolia)
Carton	SUEZ
Mobilier	Ecomobilier
Amiante	ORTEC
DDS (écodds)	ECODDS
DDS (hors écodds)	SIAP
DEEE	ECOLOGIC
Piles	COREPILE
Batteries	DERICHEBOURG

Ampoules / néons	ECOSYSTEM / RECYCLUM
Huîtres	OVIVE
Bouchons liège	ECHOMER
DASRI	VEOLIA
Huile minérale	SEVIA
Huile alimentaire	SUEZ
Brocante	VIVRACTIF
Vêtements	VIVRACTIF / LE RELAIS

IV.B.2.e Fréquentation des déchèteries

En 2023, la fréquentation de l'ensemble des déchèteries de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan est de 167 958 passages. L'année 2020 est marquée par une nette diminution de la fréquentation des déchèteries, liée au COVID et à la fermeture des sites une partie de l'année.

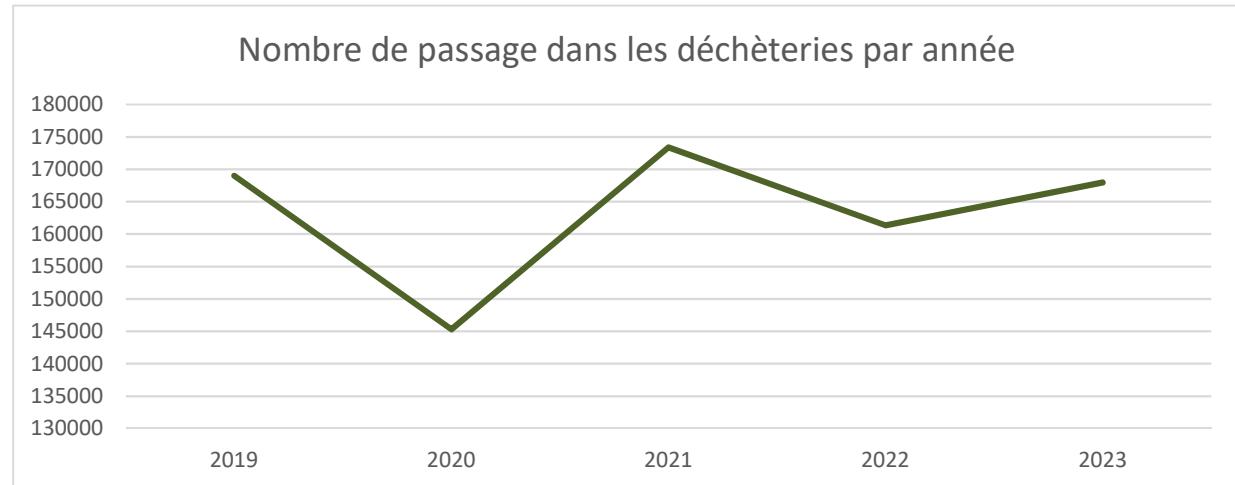


Figure 14 : Evolution du nombre de passage dans les déchèteries de la CARO par année

Le graphique suivant représente la répartition de la fréquentation des déchèteries par année et par site. L'ordre du taux de fréquentation des déchèteries reste inchangé depuis 2019.

Répartition de la fréquentation des déchèteries par année

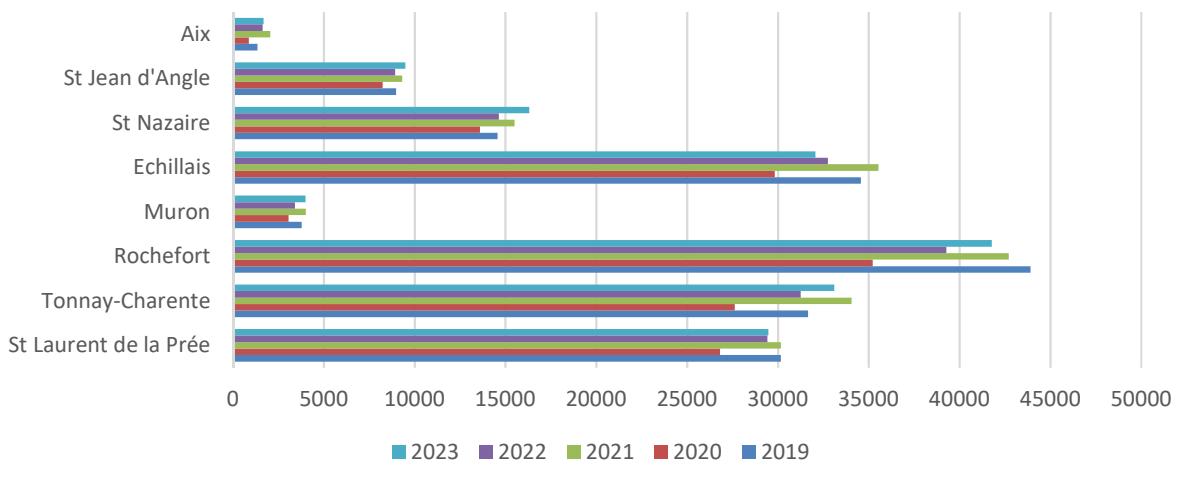


Figure 15 : Répartition de la fréquentation des déchèteries par année

Le tableau suivant donne les chiffres de fréquentation des différentes déchèteries sur l'année 2023 ainsi que la répartition entre particuliers et professionnels.

Tableau 16 : Nombre de passages par déchèterie.

Déchèterie	Particuliers	Professionnels	Total	%
Île d'Aix	1 698	1	1 699	1,01
Échillais	31 208	863	32 071	19,09
Muron	3 836	166	4 002	2,38
Rochefort	40 297	1 476	41 773	24,87
Saint-Jean d'Angle	9 232	264	9 496	5,65
Saint-Laurent de la Prée	28 601	882	29 483	17,55
Saint-Nazaire sur Charente	16 029	289	16 318	9,72
Tonnay-Charente	32 237	879	33 116	19,72
TOTAL	163 138	4 820	167 958	
%	97,13	2,87		

La déchèterie la plus fréquentée est celle de Rochefort qui concentre 24,87% des passages, suivie de la déchèterie de Tonnay-Charente puis de Saint-Laurent-de-la-Prée avec respectivement 19,72% et 17,55%. L'île d'Aix est la moins fréquentée, lié à son caractère insulaire. La déchèterie de Muron est également très peu fréquentée avec seulement 2,38 % des passages en 2023.

IV.B.3 Le financement du service – le budget

Le système de financement du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilé est la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM). Cette dernière est adressée à tous les usagers du service, qu'ils soient particuliers ou professionnels. Elle est calculée en fonction du nombre de personnes dans le foyer et selon le nombre de collectes hebdomadaires.

Les professionnels peuvent disposer de 7 bacs dédiés aux ordures ménagères d'une contenance de 660L pour rester dans le circuit classique de collecte.

Pour les professionnels, une grille tarifaire est élaborée en fonction de l'activité exercée.

IV.B.3.a Composition du budget

Le budget attribué pour la gestion des déchets soutient les dépenses du service pour la collecte, le traitement et la valorisation des déchets.

Les recettes viennent de par exemple de la vente de matériaux et du soutien des éco-organismes.

IV.B.3.b Coût du service en 2022

Tableau 17 : Bilan des dépenses et recettes lié au cout du service en 2022 (d'après le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets 2022)

		2021	Ratio €/hab 2021	2022	Ratio €/hab 2022
Dépenses	Collecte PAP/AV	3 040 932 €	43,49 €	2 992 752 €	42,55 €
	Traitement OM	3 561 593 €	50,93 €	4 651 758 €	66,14 €
	Tri / traitement	797 970 €	11,41 €		
	Collecte déchèteries	958 444 €	13,71 €	1 015 042 €	14,43 €
	Traitement déchèteries	759 926 €	10,87 €	820 969 €	11,67 €
	Autres frais de service	1 585 571 €	22,67 €	1 771 431 €	25,19 €
	Dégrèvements	197 920 €	2,83 €	173 077 €	2,46 €
Recettes	Collecte PAP/AV	1 400 377 €	20,03 €	1 084 371 €	15,42 €
	Tri / vente matériaux	441 339 €	6,31 €	715 640 €	10,17 €
	Vente déchèteries	324 639 €	4,64 €	305 409 €	4,34 €
	Autres frais de service	63 401 €	0,91 €	145 347 €	2,07 €
	REOM	8 743 385 €	125,04 €	9 111 160 €	129,54 €
DEPENSES		10 902 354 €	155,91 €	11 425 028 €	162,43 €
RECETTES		10 973 141 €	156,92 €	11 361 928 €	161,54 €

Le coût aidé par habitant en 2022 (sur une base de 64 869 habitants, d'après les données de Matrice des coûts) est évalué à :

- 90,8 € pour les OM ;
- 5,3 € pour les emballages recyclables (hors verre) ;
- 4,2 € pour le verre ;
- 16,1 € pour les biodéchets ;
- 32,8 € pour les déchèteries.

La matrice des coûts donne quant à elle les informations suivantes pour l'année 2020 en comparaison avec la France :

Tableau 18 : Coût complet HT par habitants en 2020

En euros par habitant	CARO	En France*
OM (collecte et traitement)	95,9 €	56,06 €
Emballages recyclables (hors verre)	26,9 €	27,06 €
Verre	4,9 €	2,84 €
Biodéchets	22,2 €	6,9 € (toute typologie)
Déchets des déchèteries	43,3 €	27,19 €
Tous flux	180,6 €	126,49 €

* Chiffres 2020, médiane des coûts complets par flux, pour la typologie d'EPCI « mixte à dominante urbaine » (Source : Ademe, Référentiel coûts SPGD données 2020).

A titre de comparaison, en 2018, en moyenne en France, le coût complet moyen est de 122 € HT par habitants et le coût aidé s'élève à 98 € HT par habitants (*Déchets chiffres-clés 2023*, par l'ADEME).

D'après la matrice des coûts et pour une typologie « Mixte à dominante urbaine », le coût lié à la prévention est de 1€/habitant et le coût lié à la communication est de 1,3 €/habitant en 2022. Sur le territoire de la CARO, le coût lié à la prévention est de 1,5€/habitant et celui lié à la communication est de 0,9€/habitant en 2022.

Tableau 19 : Coût des déchets à la tonne pour la CARO (comprend pré-collecte, collecte, transit/transport, tri, traitement).

En euros par tonne	CARO
OM (collecte et traitement)	330 €
Emballages recyclables (hors verre)	397 €
Verre	119 €
Biodéchets	470 €
Déchets des déchèteries	159 €
Tous flux	1 476 €

IV.B.4 Le tri et la valorisation

La Collectivité dispose de différents équipements sur son territoire, exploités par le SIL :

- Centre Multi-Filières de Valorisation des Déchets (situé à Echillais) ;
- Plateforme des déchets verts ;

V Production de déchets ménagers et assimilés sur le territoire

L'objectif de réduction des DMA du PLPDMA à 6 ans sera défini sur l'**année de référence 2019**.

En effet, au vu de l'impact de la crise de la COVID sur les tonnages collectés en 2020 et 2021 (confinement et fermetures administratives d'établissement), il est proposé de retenir les tonnages 2019 comme valeur de référence.

V.A Quantités collectées

V.A.1 Déchets ménagers et assimilés (DMA)

En 2023, **43 679 tonnes de DMA** ont été collectées sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, dont 16 955 tonnes d'ordures ménagères. Le tableau ci-dessous indique les différents tonnages.

Tableau 20 : Evolution des tonnages de DMA entre 2010 et 2023.

Année	OM (t)	Emballages recyclables * (t)	Verre	Biodéchets	Déchets de déchèteries (t)	Total DMA (t)
2010	19 747,36	3 710,67	2 360,82	0,00	21 246,163	47 065,013
2011	20 036,07	3 755,66	2 403,2	0,00	22 501,09	48 696,02
2012	20 346,86	3 694,28	2 360,63	0,00	22 205,095	48 606,865
2013	20 460,44	3 674,58	2 299,72	0,00	19 912,304	46 347,044
2014	20 338,50	3 681,63	2 255,98	0,00	19 556,39	45 832,5
2015	19 594,84	3 685,29	2 347,98	0,00	20 522,329	46 150,439
2016	19 492,86	3 759,5	2 307,17	0,00	18 828,64	44 388,17
2017	18 216,38	4 092,83	2 349,28	0,00	18 715,91	43 374,4
2018	17 672,46	4 506,39	2 595,27	0,00	19 006,929	43 781,049
2019	17 341,37	4 658,87	2 609,92	16,36	19 546,664	44 173,184
2020	17 117,25	4 412,67	2 617	70,54	18 729,004	42 946,464
2021	17 670,22	4 761,22	2 751,66	56,62	20 935,77	46 175,49
2022	17 260,55	4 631,54	2 775	108,48	18 446,113	43 221,683
2023	16 955,04	4 482,27	2 698,8	123,52	19 389,7	43 649,33

* Comprend les emballages en mélange, les emballages en mélange et journaux-magazines, le verre.

La répartition des DMA collectés par la Communauté d'agglomération peut se schématiser comme suit :

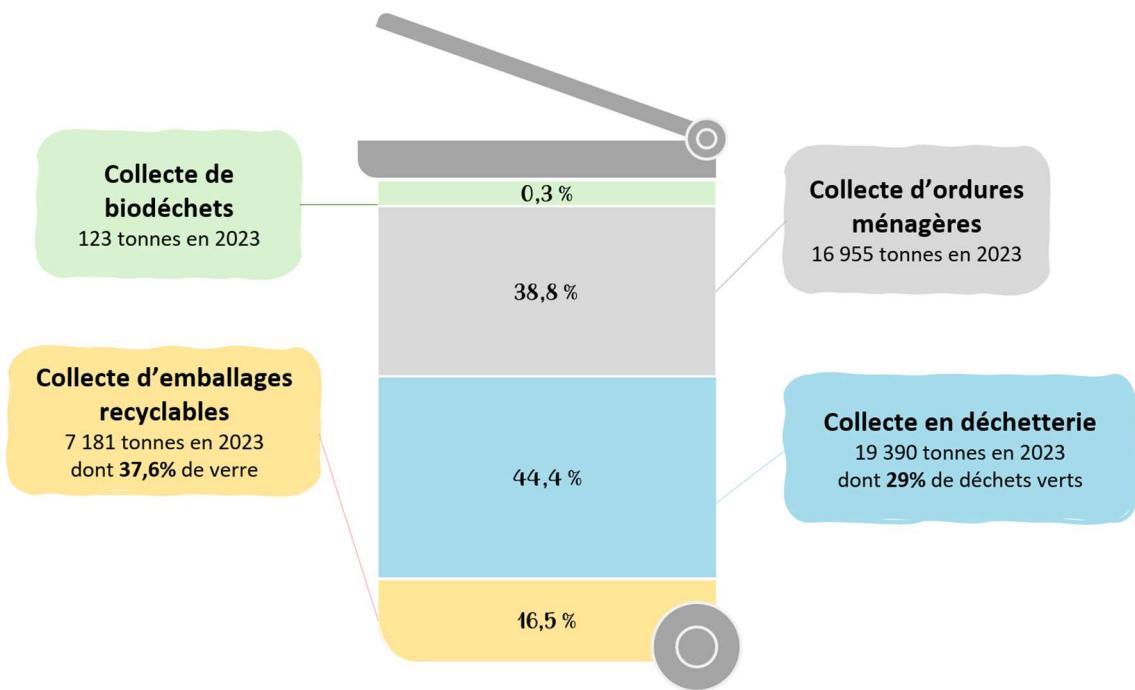


Figure 16 : Représentation schématique de la répartition des DMA collectés par la CARO.

Le tableau suivant indique l'évolution du ratio de DMA entre 2010 et 2021. La population considérée pour définir le ratio de la production de déchets est la population INSEE du territoire (tel que défini au 01/01/2017) municipale sur chaque année.

Tableau 21 : Évolution du ratio des DMA entre 2010 et 2022.

Ratio (kg/hab)	OMR	RECYCLABLES	VERRE	DECHETERIE	TOTAL DMA
2010	315	59	38	338	750
2011	312	58	37	350	758
2012	316	57	37	344	754
2013	316	57	35	307	715
2014	292	53	32	281	657
2015	281	53	34	295	663
2016	278	54	33	269	633
2017	261	59	34	268	621
2018	253	64	37	272	626
2019	247	66	37	279	629
2020	244	63	37	267	612
2021	253	68	39	299	660

2022	245	66	39	262	615
------	-----	----	----	-----	-----

Les ratios d'ordures ménagères collectées ont diminué progressivement entre 2010 et 2022 (-22%).

Les ratios d'emballages sont augmentation depuis 2010 (+11%), tout comme les ratios de verre sur la cette même période (+5%).

Concernant les ratios de déchets de déchèteries, les ratios diminuent entre 2010 et 2022 (-22,5%). Par ailleurs, une hausse de valeur est observée sur l'année 2021, ce qui pourrait s'expliquer par les conséquences de la pandémie de Covid et notamment une hausse des déchets liées aux dépenses du domicile par le jardinage, bricolage, ameublement, etc.

Le graphique suivant permet de visualiser ces données, notamment les tendances baissières et haussières, en parallèle des politiques de prévention.

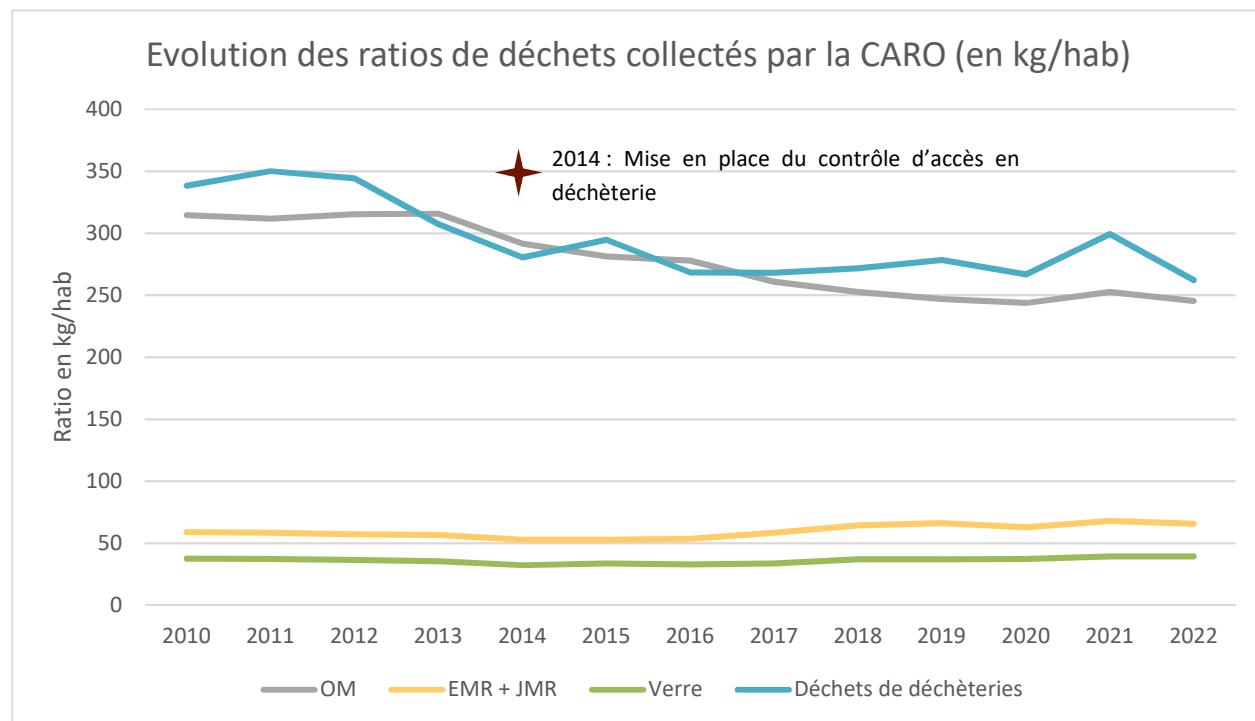


Figure 17 : Évolution des ratios de déchets collectés par la Communauté d'agglomération Rochefort Océan entre 2010 et 2022.

En 2014, la Communauté d'agglomération Rochefort Océan est créée par la fusion de la Communauté d'Agglomération du Pays Rochefortais et la Communauté de Communes du Sud Charente. A cette même date, l'agglomération décide de mettre en place le contrôle d'accès en déchèterie.

Lors de l'entretien avec le SIL réalisé le 22 juillet 2024, il a été évoqué que les tonnages de déchets produits par la CARO en 2024 ont baissé de 20% sur la période de janvier à juin. Cette baisse est dû à la mise en place du tri à la source des biodéchets et à la baisse de fréquence de collecte. Il y a donc un impact immédiat des politiques de réduction des déchets.

V.A.2 Zoom sur les quantités apportées en déchèterie

De manière générale, la quantité de déchets apportés en déchèterie a diminué entre 2021 et 2022 (-11,8%).

D'après le tableau ci-dessous, les quantités de la quasi-totalité des types de matériaux apportés en déchèterie ont diminué entre 2021 et 2022.

En ce qui concerne les hausses des tonnages en 2022, seules les catégories huiles de vidange et le verre Calcin sont en augmentation avec respectivement 80% et 15% de hausse. Pour les huiles de vidange, cela semble être exceptionnel, puisque les autres années présentes des valeurs similaires à l'année 2022.

Tableau 22 : Evolution des tonnages en déchèterie entre 2021 et 2022, par catégorie.

Matériaux	2021	2022	Évolution
Tout-venant	5 020,06	4 587,59	- 8,61 %
Déchets verts	5 379,57	4 519,06	-16,00 %
Bois	1 978,64	1 809,99	-8,52 %
Gravats	4 912,38	4 358,28	-11,28 %
Ferraille	828,04	689,49	-16,73 %
Carton	340,55	315,44	-7,37 %
D3E	471,85	426,96	-9,51 %
Déchets Diffus Spécifiques	87,83	87,49	-0,39 %
Huile de vidange	12,33	22,23	80,29 %
Huile alimentaire	4,86	4,50	-7,41 %
TLC	215,77	195,78	-9,26 %
Batteries	8,60	3,65	-57,56 %
Amiante	72,82	67,52	-7,28 %
Eco-Mobilier	1 569,84	1 329,70	-15,30 %
Mobilier	13,47	13,11	-2,67 %
Brocante	18,87	15,13	-19,82 %
Radio	0,27	0,18	-33,33 %
OM Aix	162,90	140,76	-13,59 %
Verre Calcin	49,30	56,86	15,33 %
Totaux	21 147,95	18 643,72	-11,84 %

Les principaux tonnages collectés sont les déchets verts, le tout-venant et les gravats.

Le graphique suivant permet de visualiser les principaux flux reçus en déchèterie depuis 2010.

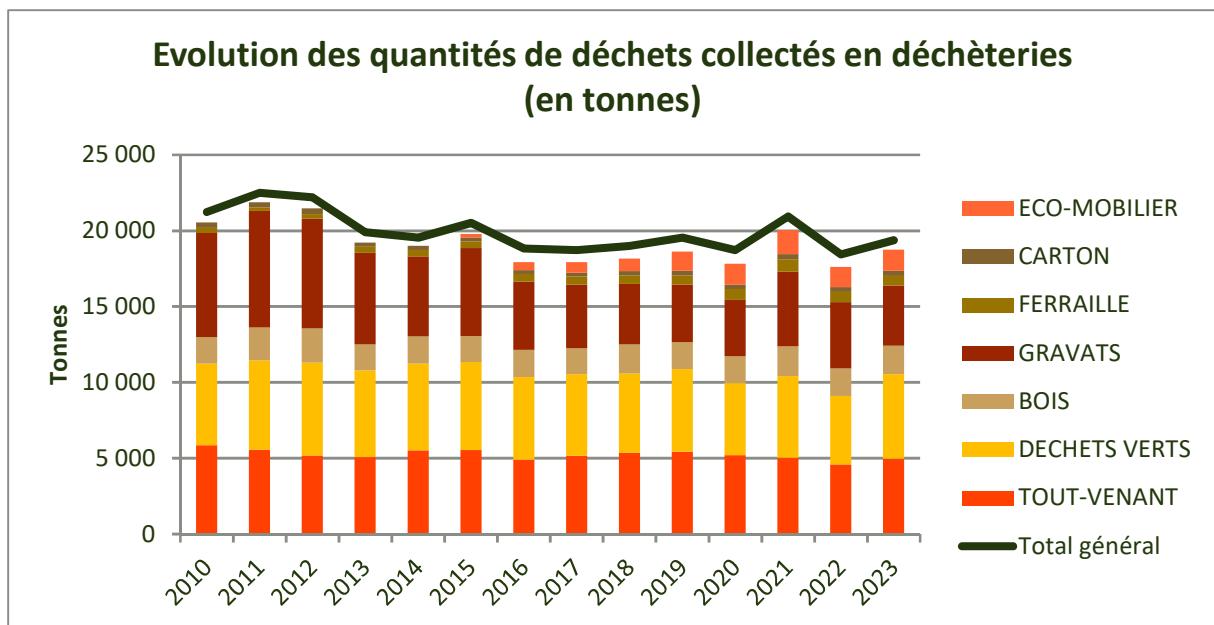


Figure 18 : Evolution des quantités de déchets en benne de déchèteries.

Les catégories de déchets dont les quantités collectées en déchèterie sont les plus importantes sont les gravats, les déchets verts puis le tout-venant. Ils représentent respectivement 32%, 25% et 28% en 2010 et 20%, 29% et 26% en 2023. Ainsi, la proportion de gravats a diminué en 13 ans. Les déchets verts en revanche, représentent désormais la catégorie la plus importante en quantité.

En termes de prévention, les enjeux suivants peuvent être relevés :

- La réduction des quantités de végétaux apportés en déchèterie ;
- Poursuivre la réduction des autres déchets apportés en déchèterie notamment les gravats issus de travaux et le tout-venant.

V.A.3 Comparaison avec d'autres territoires

En 2019, le territoire de la Charente-Maritime se situe dans la moyenne haute des départements de France en termes de performances en matière de collecte des DMA, comme le montre la carte ci-dessous, issue de Sinoe.

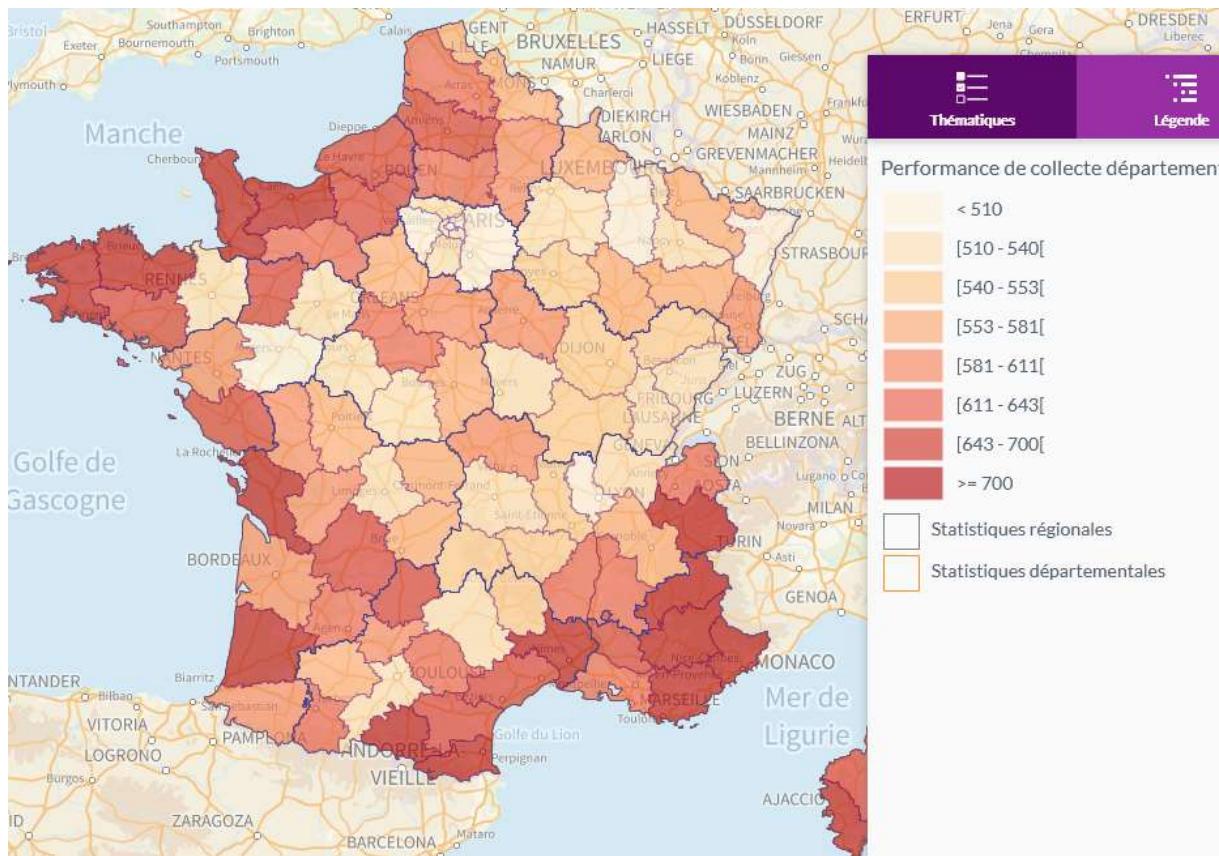


Figure 19 : Carte des performances de collecte par département (source : Sinoé).

Sur Sinoé, il est possible de comparer la Communauté d'agglomération Rochefort Océan avec d'autres EPCI se situant dans la même catégorie « mixte à dominante urbaine », à l'échelle du Département, de la Région et de la France, ce qui permet de dresser le tableau suivant :

Tableau 23 : Performance de collecte des différentes strates administratives par type de déchet (source : Sinoé et données CARO).

Ratio en kg/hab/an	Rochefort Océan population DGF 2019	Rochefort Océan population INSEE 2017	Charente-Maritime 2019	Nouvelle Aquitaine 2019	France 2019
DMA*	405	610	636	543	557
Ordures ménagères résiduelles	247	286	273	229	238
Emballages, journaux-magazines	66	64	74	60	52
Verre	37	36	41	32	32
Déchèterie	279	223	303	276	262

* Hors gravats

Les résultats pour Rochefort Océan en population INSEE sont proposées pour l'année 2017 étant donnée l'absence d'information pour l'année 2019. Il existe la valeur pour l'année 2021 mais étant donné la période COVID, cela donnerait des résultats non comparables à une année « classique ».

La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan affiche un ratio de collecte de DMA supérieur à la valeur régionale et nationale mais inférieur à la valeur départementale en tenant compte de la population INSEE 2017. En ce qui concerne la déchèterie, la collectivité affiche de bonnes performances par rapport aux collectivités similaires en comparaison à la moyenne nationale, régionale et départementale. Les performances de collecte pour les OM sont au-dessus des chiffres départementaux, régionaux et nationaux pour des typologies d'EPCI identiques. Les performances de collecte sur les emballages sont supérieures aux performances nationales, ce qui indique donc une quantité moyenne par habitant supérieure, et donc un meilleur tri des emballages. Le ratio sur le verre est quant à lui légèrement supérieur à la moyenne nationale (le tri du verre est engagé depuis près de 50 ans, il est plus logique de constater une harmonisation des chiffres). L'étude CEPOM menée par CITEO montre qu'il reste encore en moyenne en France 10 kg par habitant et par an d'emballages en verre dans les ordures ménagères.

V.B Zoom sur les déchets des professionnels

V.B.1 Collecte des déchets des professionnels

Les professionnels peuvent disposer de 7 bacs de déchets (assimilés OMR) de 660L pour rester dans le circuit classique de collecte. Au-delà, ils doivent faire appel à un prestataire.

La fréquence de collecte est la même que pour les particuliers. La part des professionnels dans les quantités globales de déchets collectées par la CARO n'est pas connu. Il y a un peu plus de 3 000 professionnels collectés sur le territoire (informations issues de Nicollin). Le nombre de professionnels collectés par Suez n'est pas connu.

V.B.2 Accueil des professionnels en déchèterie

Les professionnels ont accès à toutes les déchèteries suivantes de la communauté d'agglomération de Rochefort Océan sous certaines conditions. L'utilisation des déchèteries est réservée aux professionnels dont le siège social et/ou l'activité sont situés sur le territoire de la Communauté d'agglomération Rochefort Océan.

Les professionnels peuvent déposer les déchets issus de leur activité sur présentation d'une carte d'accès qu'ils doivent approvisionner. La carte d'accès est délivrée sur demande et doit être créditee d'un minimum de 32,10 € TTC pour pouvoir accéder aux déchèteries, rechargeable en fonction des volumes à déposer. Toute demande de cartes supplémentaires (sans limite de nombre) est facturée 10 € TTC. La carte est utilisable dans toutes les déchèteries de Rochefort Océan. Seule la déchèterie de l'île d'Aix n'a pas été équipée de système d'accès électronique. Des bons à jeter sont nécessaires pour accéder à cette déchèterie. Ils sont vendus sous la forme de carnets de 6 bons de 1/2 m³ chacun (Déchets verts 10 €HT le m³, soit 33 €TTC le carnet de 6 bons).

Le dépôt des déchets est payant pour les catégories suivantes : tout venant, déchets verts, gravats, bois. Les principaux autres déchets en bennes sont autorisés gratuitement (dans la limite de 5 m³/semaine). Les dépôts leur sont alors facturés selon la nature et le volume des déchets apportés, répertoriés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 24 : Tarifs pour les professionnels par type de déchet.

TYPE DE DECHETS	MONTANT DES DEPÔTS EN EUROS HT/m ³
Déchets verts	10 € HT/m ³
Tout venant	29 € HT/m ³
Bois	18 € HT/m ³
Gravats	17 € HT m ³
Carton / Papier / Ferraille / Verre	0

Les déchets acceptés et interdits aux professionnels sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Tableau 25 : Autorisation de dépôts en déchèterie pour les professionnels par type de déchet.

Type de déchets	Autorisation
Cartons	
Papiers	
Métaux	
Verres	Autorisés
Textile	Gratuit
Batteries	
Piles et accumulateurs	
Cartouches d'encre	
Végétaux	
Tout venant incinérable	
Encombrants	Autorisés
Gravats	Payant
Bois	
DASRI	
D3E	
Lampes	
Huiles de vidange	Interdits
Huiles de fritures	
DDS	

Depuis le début de l'année 2024, 30 gros producteurs ont été exclus des déchèteries parmi lesquels des maisons de retraite, des restaurateurs, des grandes surfaces, des restaurations rapides, les campings et les lycées. Les premiers résultats montrent une diminution de 200 tonnes de moins par mois et 400 tonnes de moins sur le mois de mai.

V.B.3 Les autres services “déchets” pour les professionnels sur le territoire

L'éco-réseau d'entreprises Circule'R est une association qui fédère les professionnels du territoire Rochefortais autour des questions de développement durable et d'économie circulaire. Circule'R comprend actuellement 47 adhérents plutôt situés à Rochefort et Tonnay-Charente.

Elle propose notamment une collecte mutualisée des déchets. Cette collecte est réalisée deux fois par an par apport volontaire des participants au local de l'association. Les objets collectés sont :

- Les archives confidentielles ;
- Les déchets électriques et électroniques ;
- Le mobilier professionnel.

En lien avec le déploiement du tri à la source des biodéchets selon la réglementation en vigueur, Circule'R organise et recherche des prestataires pour les professionnels (restaurants, cantines des collèges et lycées...). Il existe 20 points de collecte collective. Circule'R travaille avec Altergaïa à La Rochelle, la collecte se fait en mobilité douce.

Les actions proposées sont donc des actions de valorisation matière et non des actions de prévention des déchets.

Lors de l'entretien avec le Circule'R réalisé le 25 juin 2024, l'association a évalué à 10 à 12 tonnes de d'objets réemployé depuis sa création. Concernant les projets de prévention à venir, les actions concernent en particulier le développement d'une matériauxthèque.

VI Politique de transition écologique de la CARO et politiques connexes à la prévention des déchets

La Communauté d'Agglomération Rochefort Océan s'implique depuis de nombreuses années dans la préservation de son territoire et la transition écologique.

VI.A Les politiques connexes à la prévention des déchets

VI.A.1 Le Projet de territoire

L'excellence environnementale est le fil conducteur du **Projet de territoire 2023-2035** de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, établi en 2021. En particulier en ce qui concerne les déchets et l'économie circulaire, des actions sont détaillées en Axe 2 « Territorialiser des chaînes de productions locales (énergies, alimentation, économie circulaire...) en mobilisant les ressources ». C'est à l'objectif stratégique 2.2 « Favoriser les filières de réemploi et de recyclage » que deux actions sont déclinées sur la thématique « Etablir un réseau d'acteurs locaux en matière de réemploi et de recyclage » :

- Action 1 : Animer un réseau d'acteurs locaux de l'économie circulaire
 - Actions de sensibilisation du public à la réduction de l'empreinte écologique et aux écogestes par rapport aux déchets, au numérique...
- Action 2 : Soutenir les initiatives et les expérimentations en matière d'économie circulaire
 - Création de recycleries et de matériaux en s'appuyant sur le réseau des déchèteries
 - Accompagnement des initiatives et des projets des acteurs sur l'ensemble de la boucle de l'économie circulaire
 - Accompagnement technique et expérimentation pour la création de filières

VI.A.2 Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

Le **Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)**, a été approuvé en conseil communautaire en 2023. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) présente dans son Axe 2 « Une agglomération d'avenir » puis dans le point « Engager la transition énergétique de la CARO » la thématique Economie circulaire. Le territoire a pour objectif de « poursuivre le développement de la gestion raisonnée des déchets, notamment ceux du bâtiment, qui peuvent être valorisés. D'autres potentiels sont à exploiter, comme la valorisation des déchets des produits issus de la mer ou de la filière nautique. Le Contrat de Transition Écologique en cours est axé sur l'économie circulaire et place l'agglomération dans une politique volontariste dans ce domaine ». Le Document d'orientations et d'objectifs (DOO) apporte des éléments concrets au point 21 « Améliorer le cadre de vie au regard des nuisances » et notamment au point 21.5 « Gérer et organiser la valorisation des déchets ». Ainsi, la prescription concernant l'économie circulaire est la suivante : « Faire de l'économie circulaire un moteur de développement local et organiser les équipements en ce sens (Créer un pôle « déchèterie-

recyclerie-matériaux authèque » permettant de réemployer plus de déchets, de faire émerger des filières et process industriels ou semi-industriels (création d'une plateforme de réemploi professionnel dédiée en partie au BTP/à l'artisanat) ». De plus, il est proposé en recommandations de favoriser l'économie circulaire à travers le développement de synergies entre les acteurs du territoire (particuliers, entreprises et collectivités). Enfin, l'évaluation environnementale pointe les enjeux en termes de nuisances et de pollutions concernant les déchets et recommande de poursuivre la réduction des tonnages de déchets produits et d'augmenter la part valorisée, en s'appuyant sur l'UVE d'Echillais et sur le renforcement des équipements permettant le tri et la valorisation/recyclage.

VI.A.3 Les outils de contractualisation

VI.A.3.a Le Contrat de Relance de Transition Ecologique (CRTE)

Début 2019, la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan a été parmi les premières collectivités à s'engager auprès de l'Etat et de l'ADEME dans un **Contrat de Transition Écologique** (CTE), celui-ci étant axé sur l'économie circulaire. Le CTE validé s'articule autour de 4 orientations, déclinées ensuite en 11 actions :

- Développer, accélérer et amplifier l'économie circulaire et notamment l'écologie industrielle et territoriale,
- Promouvoir l'essor d'une économie circulaire issue des filières économiques littorales locales,
- Promouvoir l'essor d'une économie circulaire issue des filières du BTP,
- Faire émerger une filière innovante de valorisation des matériaux composites

A travers ce CTE, la CARO a impulsé une dynamique forte autour de l'économie circulaire. En 2021, il a intégré le CRTE qui contribuera à la transition durable du territoire.

VI.A.3.b Le Contrat d'Objectif Territorial (COT)

En 2021, la collectivité s'est engagée dans un **Contrat d'Objectif Territorial** (COT) avec l'ADEME. Ainsi, elle est évaluée au regard des audits des référentiels Climat-Air-Énergie et Économie Circulaire proposés par l'ADEME. La collectivité a obtenu le score de 32% sur le référentiel Economie Circulaire d'après le rapport d'audit datant de mars 2024.

VI.A.3.c Le Sustainable Energy and Climate Action Plan (SECAP)

En 2024, LA CARO a signé un contrat **SECAP (Sustainable Energy and Climate Action Plan)** dans le but de pérenniser son engagement en faveur de la transition écologique. Le projet OwnYourSECAP est un projet européen et se déroule de septembre 2022 à septembre 2025 dans 11 pays.

VI.A.4 Le Rapport de Développement Durable

Le **Rapport Développement Durable** de 2022 présente la « Finalité 5 : Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables » avec notamment les axes Economie Circulaire, reprenant des actions concrètes réalisées sur le territoire, et Prévention et Gestion des Déchets reprenant des actions fortes de prévention telles que les évènements zone de gratuité ou la mise en place du tri à la source des biodéchets.

VI.B Les moyens mobilisés par la CARO en faveur de la prévention des déchets

En 2023, la CARO a porté des grandes actions concrètes pour la réduction des déchets sur son territoire :

- Le tri à la source des biodéchets
- La baisse de fréquence de collecte
- Novembre vert

VI.B.1 Tri à la source des biodéchets

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan met en place une politique de réduction des déchets avec notamment la collecte de biodéchets et la distribution de composteurs aux usagers. Profitant du renouvellement du marché de collecte des déchets ménagers en janvier 2024, la CARO a mis en œuvre le **tri à la source des biodéchets**. Démarrant premièrement par des expérimentations sur quelques communes dès 2019 (Echillais et Moragne), la collectivité a développé en priorité le compostage individuel et partagé. De plus, il est prévu à minima une solution de compostage partagé dans chaque commune.

Trois solutions sont proposées aux habitants de l'agglomération concernant le tri des biodéchets :

- Le compostage partagé (domaine public) ;
- Le compostage individuel ;
- Les points d'apport volontaire (secteurs urbains).

Une soixantaine de sites de compostage partagé sont installés dans toutes les communes de l'aggo. Le compost réalisé sert ensuite à l'entretien des espaces verts de la commune. Concernant les points d'apport volontaire, une centaine de points de collecte sont installés près des autres conteneurs (verre...), ceux-ci nécessitent un badge pour pouvoir déposer les biodéchets.

L'agglomération distribue des bio-sceaux gratuitement pour permettre aux usagers d'apporter leurs biodéchets en point de compostage partagé ou en PAV. Dans le cas du compostage individuel, l'agglomération distribue gratuitement des composteurs.

Sur le site internet de l'agglomération, les usagers peuvent retrouver les localisations des points d'apport volontaire ou des sites de compostage partagé (carte ci-dessous).

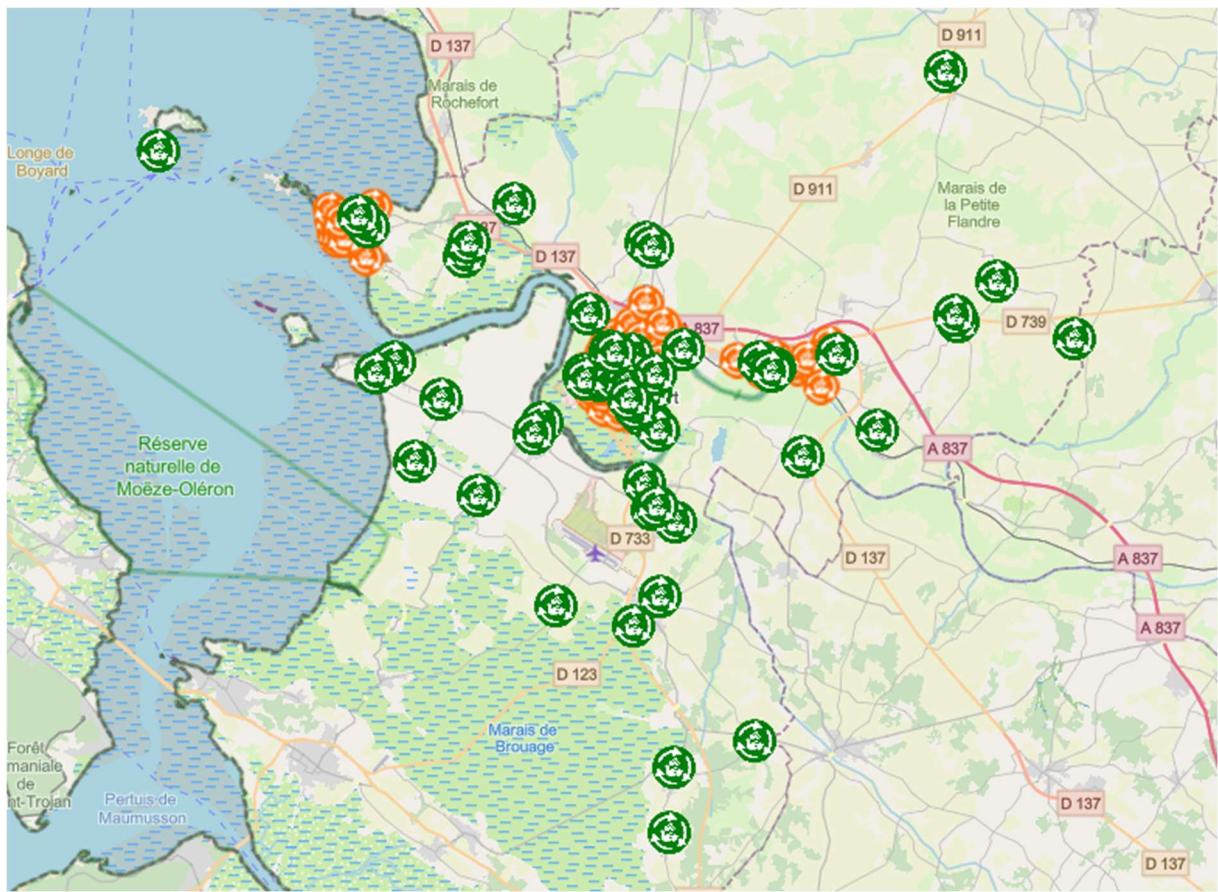


Figure 20 : Carte des localisations des sites de compostage partagé (en orange) et des points d'apport volontaire (en vert) extraite du site internet de l'agglomération de Rochefort Océan.



Figure 21 : Photographies d'un site de compostage partagé et d'un point d'apport volontaire.

Des guides du compostage sont disponibles pour les usagers sur le site internet de la CARO ainsi qu'en version papier à la collectivité et des explications sont affichées sur les sites de compostage partagés.

VI.B.2 Leviers incitatifs

La réduction de la fréquence de collecte est un moyen de diminuer les coûts liés à la gestion des déchets et la quantité de déchets produits.

La collecte des déchets, assurée par un délégataire, a connu une baisse de fréquence : elle est passée récemment en C0,5 sur une partie importante du territoire. L'impact de cette action pourra être observée et comparée l'année suivante. D'après l'entretien réalisé avec le SIL, les résultats sur 6 premiers mois montrent une diminution des tonnages de déchets de 20%. Ce résultat est à mettre en lien et à associer avec la collecte des biodéchets.

VI.B.3 Sensibilisation des publics-cibles

VI.B.3.a Novembre vert

La CARO organise cet événement tous les ans en novembre, il rassemble de nombreux acteurs du territoire engagés dans l'économie circulaire et vise à aller à la rencontre des habitants, stimuler une prise de conscience et accélérer le changement de nos habitudes. L'objectif est de montrer des exemples concrets d'économie circulaire, de mettre en avant les partenaires du territoire et de sensibiliser différents publics (habitants, touristes, familles, entreprises, agents...). Organisé sur 9 communes en 2023, l'événement propose plus de 30 animations : des ateliers, films, débats, zone de gratuité, Repair café par exemple.

Tableau 26 : Nombre de participants à l'édition 2023 de l'événement Novembre vert.

Evènement	Nombre de participant
Zone de gratuité - Soubise	2 000
Grand débarras - Breuil-Magné	900
Village Numérique – Soubise	800
Concerts	480
Marché de producteurs	200
Repair Café + troc de livres	110
Ateliers agents CARO	60
Autres animations et ateliers	500
Total	5 050

En 2022, 10 partenaires ont été sollicité et 3 000 personnes ont participé. En 2023, ce sont 20 partenaires ce sont 20 partenaires sollicités et 5 000 participants.

Tableau 27 : Budget de l'édition 2023 de Novembre vert.

Dépenses	Montant
Ateliers	5 800 €
Expo numérique	5 400 €
Frais de déplacements classes	1 200 €
Concerts	7 300 €
Communication	6 370 €
Total	28 070 €
Financement	Montant
Région Nouvelle Aquitaine, sous réserve	16 700 €
CARO	11 370 €
Total	28 070 €

VI.B.3.b Tourisme durable

La CARO est inscrite dans une démarche de **tourisme durable**. Cette démarche se veut volontaire et solidaire, s'inspirant du développement durable, soucieuse de son impact environnemental, économique et social. L'ambition politique est d'accroître l'attractivité et la compétitivité touristique du territoire en préservant son capital environnemental.

VI.B.3.c Démarches menées en interne

En **interne**, différentes actions de prévention sont mises en place au sein des locaux. Par exemple, afin de limiter l'utilisation des gobelets en plastique, le distributeur de café est programmé pour détecter la présence de mugs. Aussi, pour les manifestations, évènements et réunions, la collectivité utilise des gobelets et des gourdes réutilisables. Par ailleurs, pour limiter la production de papiers, la CARO a mis en place la dématérialisation. Les agents sont encouragés à consulter les documents communs sous un espace informatique dédié et le nouvel intranet facilite l'échange de données numériques. À travers la mise à disposition de matériel, la coopération entre les communes et la CARO permet également de limiter les achats en doublons et les déchets éventuels générés.

VI.C Initiatives de prévention menées par d'autres acteurs du territoire

VI.C.1 Les acteurs rencontrés en entretien individuel et collectif

Dans le cadre de l'élaboration du PLPDMA de la Communauté d'Agglomération Rochefort Océan, trois types d'acteurs sont intéressants à rencontrer :

- Les partenaires engagés dans la prévention sur le territoire ;
- Les acteurs pouvant jouer le rôle de relais auprès des publics cibles ;
- Les acteurs ciblés par les futures actions du programme.

6 acteurs ont été rencontré en entretien individuel. Le nombre d'entretiens étant limité, la priorité a été donnée à la restructuration et recherche de partenariats.

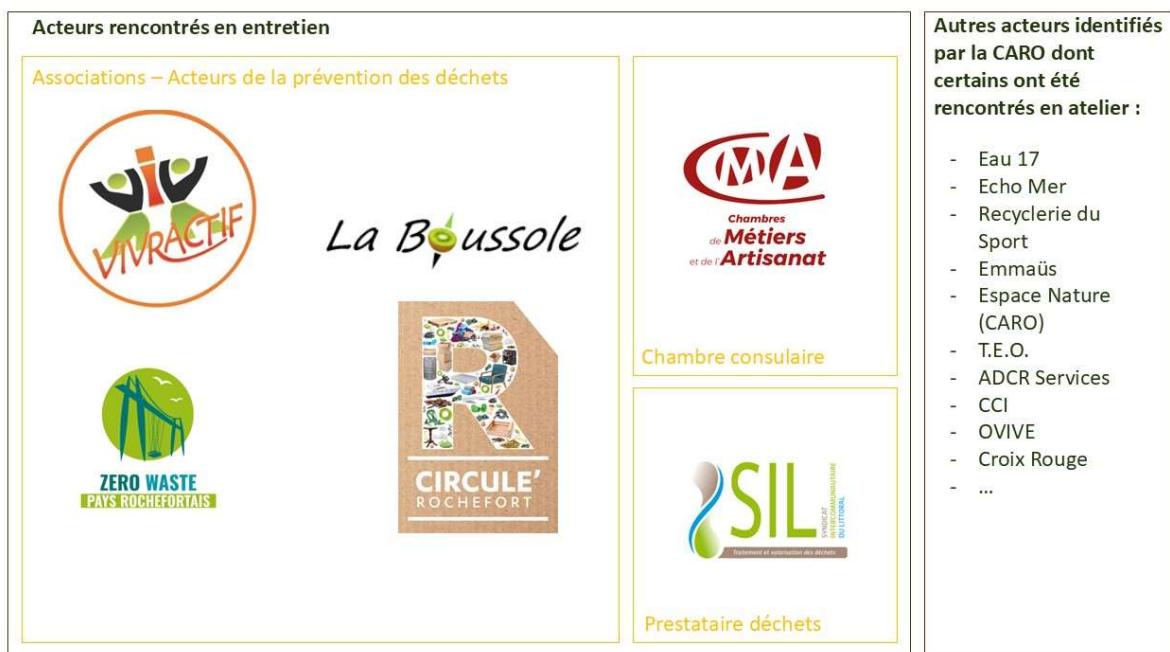


Figure 22 : Les acteurs rencontrés en entretiens et ceux identifiés comme potentiels partenaires par la CARO

Les entretiens ont eu lieu entre juin et aout 2024.

	Type d'acteurs	Nom de l'acteur	Pertinence	RDV
1	Prestataire de collecte	VIVRACTIF	Prestataire du tri et la collecte des déchets, gère le haut de quai de 5 déchèteries sur le territoire. Participant à la CCES dans le cadre du PLPDMA	24/06/2024
2	Association	CIRCULE'R	Eco-réseau d'entreprise, fédère les professionnels du territoire autour de l'économie circulaire Participant à la CCES dans le cadre du PLPDMA	25/06/2024
3	SYNDICAT	SIL	Syndicat de traitement des déchets sur le territoire. Participant à la CCES dans le cadre du PLPDMA	22/07/2024
4	Association	LA BOUSSOLE	Epicerie solidaire menant des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire	01/08/2024
5	Association	ZERO WASTE PAYS ROCHEFORTAIS	Association du territoire menant des actions zéro déchet et anti-gaspillage	29/08/2024
6	Chambre consulaire	CMA	Label Repar'acteurs Participant à la CCES dans le cadre du PLPDMA	01/08/2024

De plus, des entretiens collectifs sous forme d'ateliers se sont déroulés le 08 et 09 juillet 2024 et ont rassemblé 18 personnes sur les deux sessions. Les ateliers ont permis de compléter l'état des lieux du PLPDMA du territoire de Rochefort Océan.

VI.C.2 Les actions de prévention identifiées et menées par les acteurs

En ce qui concerne les Textiles, Linges, Chaussures, des **bornes d'apport volontaire** sont mises en place par la CARO sur l'espace public et en déchèterie. Celles-ci sont collectées par l'association VIVRACTIF en vue de leur réemploi, de leur valorisation matière ou de leur valorisation énergétique.

Depuis 1992, **Espace Nature** a ouvert ses portes. Ce centre d'information sur la nature et l'environnement urbain est devenu un interlocuteur privilégié des habitants de Rochefort Océan. Ainsi, à travers l'information, l'organisation d'évènements, d'expositions et d'animations pédagogiques, cet espace participe à la sensibilisation des citoyens du territoire. Un bilan de la fréquentation est réalisé chaque année à partir d'un comptage manuel par le personnel d'accueil (tableau ci-dessous). La fréquentation est plus importante sur la période de décembre et estivale (juillet/aout/septembre).

Tableau 28 : Bilan des fréquentations annuelles de l'Espace Nature depuis 2018 (source : rapport annuel d'Espace Nature 2022-2023).

Fréquentation	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Octobre	866	922	897	1 208	1 161
Novembre	1 050	1 108	231	1 467	1 243
Décembre	1 860	1 738	2 046	2 462	2 106
Janvier	1 400	1 017	625	827	813
Février	1 160	790	1 142	937	1 045
Mars	1 194	401	909	999	1 126
Avril	1 188	0	390	997	1 119
Mai	1 424	0	845	991	1 040
Juin	1 137	766	494	1 100	1 184
Juillet	1 193	1 252	1 555	1 406	1 864
Août	1 589	1 451	1 622	1 665	1 949
Septembre	1 107	1 050	1 139	1 551	1 411
TOTAL	15 168	10 495	11 895	15 610	16 061

Parmi les animations liées aux déchets, le Service Gestion des déchets de la Communauté d'agglomération se délocalise 4 fois par an à Espace Nature pour effectuer une distribution de sacs de tri, pour les habitants de l'hypercentre de Rochefort. Un total de 779 personnes a pu profiter de ce service. De plus, suite à l'installation de sites de compostages partagés dans Rochefort une distribution de bio seaux a été réalisé un après-midi par semaine en février et mars (172 personnes ont récupéré un bio seau et ont pu bénéficier de renseignements). Par ailleurs, la CARO distribue gratuitement des autocollants Stop Pub aux personnes qui le demandent via l'Espace Nature (80 « Stop pub » distribués en 2022-2023). Des interventions extérieures ont également eu lieu avec notamment une sensibilisation au tri des emballages à la demande de l'épicerie solidaire de Rochefort « La Boussole » : une intervention d'informations et de sensibilisation aux consignes de tri a été réalisée auprès des bénévoles de l'association (2 sessions comptant 15 personnes à chaque fois).

La **sensibilisation** à l'environnement et au développement durable des scolaires se fait tout au long de l'année et des animations ont lieu en classe ou en extérieur. Parmi les thématiques abordées, il y a

notamment : la gestion des déchets avec des visites de sites, le gaspillage alimentaire et les circuits courts ou encore les éco-gestes.

Par ailleurs, la CARO impulse une dynamique territoriale pour le **développement de filières** de recyclages innovantes et atypiques comme la Recyclerie du Sport (valorisation des articles de sport invendus) et Echo Mer (réutilisation et réemploi des déchets marins et des bouchons de liège).

L'association La Boussole gère l'épicerie solidaire de Rochefort depuis avril 2002. L'association mène des actions de lutte contre le **gaspillage alimentaire** et récupère des invendus et des dons de grandes surfaces pour être revendus à l'épicerie. Ceux qui ne peuvent pas l'être sont compostés dans les jardins de la Boussole ou avec des partenaires ou des particuliers ou bien mis en borne d'apport volontaire.

Tableau 29 : Tonnages de fruits et légumes issus de dons de grandes surfaces (Rapport d'activité 2023 de l'Epicerie solidaire La Boussole)

Année	Tonnages	Dont bio
2022	26 198	2 675
2023	41 236	13 399

Tableau 30 : Tonnages de biodéchets acheminés vers du compostage (Rapport d'activité 2023 de l'Epicerie solidaire La Boussole)

Année	Tonnages
2022	12 388 tonnes
2023	7 881 tonnes

En termes de prévention, l'association La Boussole évoque les actions suivantes lors de l'entretien réalisé le 1^{er} aout 2024 : réalisation d'ateliers de transformations de fruits et légumes lorsqu'ils sont trop abimés pour être revendus (confiture, jus, smoothie, glace, séchage pour fruits secs), redistribution des invendus de l'épicerie à d'autres structures pour éviter la perte de produits selon les jours (Restos du cœur, Croix rouge, épicerie antigaspi d'Aytré, Ordre de malte), formations et sensibilisation des bénévoles sur le gaspillage alimentaire, partenariat avec l'AMAP pour reprendre les paniers non récupérés, une zone de libre-échange vêtements / jouets sur le site de la boussole, une zone de gratuité de livres.

L'association Zero Waste Pays Rochefortais traite des sujets **zéro déchet et anti-gaspillage**. Les actions menées par l'association visent à limiter les déchets et la surconsommation, sensibiliser sur les achats responsables et de seconde main ainsi que la réutilisation. L'association mène également des actions de sensibilisation sur le tri des biodéchets.

Lors de l'entretien réalisé avec l'association Zero Waste le 28 août 2024, l'association évoque les actions de prévention suivantes : la sensibilisation au gaspillage alimentaire et aux achats

responsables (animations, projections de films et débats), des animations sur le bio-compost, la sensibilisation sur les déchets plastiques ou encore des animations sur le zéro déchet.

VI.C.3 Bilan sur les acteurs du territoire à la suite des entretiens individuels et collectifs

A retenir :

Le territoire comprend de nombreux acteurs volontaires mettant en œuvre des actions de prévention des déchets.

Au regard des ateliers, le territoire de Rochefort Océan présente une belle offre en matière de prévention des déchets. Plusieurs acteurs sont présents sur le territoire et ils sont bien identifiés.

Toutefois, les offres sont souvent tournées vers les volontaires motivés et convaincus.

En conséquence :

Cette dynamique autour de la prévention est toutefois menée principalement par des acteurs dynamiques, volontaires et portées par le sujet de la prévention. La CARO est sollicitée seulement par des acteurs motivés et donc déjà bien engagés.

Ainsi, la démarche doit être globale et trouver un intérêt auprès de tous les publics cibles sur le territoire en matière de prévention des déchets. Les acteurs motivés sont déjà bien engagés et sont des exemples précieux pour mobiliser les autres acteurs.

VII Cartographie des acteurs

VII.A Pourquoi une cartographie des acteurs ?

La Communauté d'agglomération Rochefort Océan a engagé une étude visant à l'élaboration d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et assimilés.

Pour pouvoir bâtir un programme d'actions, il est nécessaire de réaliser une cartographie des acteurs du territoire. En effet, il est utile d'identifier les acteurs présents sur le territoire, de connaître leurs actions actuelles et potentielles en matière de prévention, pour pouvoir ensuite envisager des actions pertinentes pour les publics-cibles visés, associant des partenaires dont la capacité à s'engager a été correctement évaluée.

Cette cartographie vise à restituer, sur la base d'entretiens, un certain nombre d'informations quant aux acteurs rencontrés :

- Leur niveau de mobilisation sur la prévention, ou leur motivation à creuser le sujet ;
- Les liens existants avec les projets de la collectivité ;
- Leur poids dans l'économie locale ;

- Les actions de prévention des déchets ;
- Leurs enjeux et besoins ;
- La thématique de la prévention qui pourrait être concerné par leur activité.

Le territoire considéré dans cette cartographie est celui de la Communauté d'agglomération de Rochefort Océan, qui compte 25 communes. Ses caractéristiques sont présentées dans la partie II (Portrait socio-économique du territoire).

VII.B Liens entre la collectivité et les acteurs du territoire

Pour avancer de manière concertée vers un objectif partagé, la CARO va mobiliser différents acteurs. Le succès de la collaboration dépend de leur capacité d'intervention, mais également du cadre relationnel dans lequel s'inscriront leurs actions. Les actions les plus ambitieuses auront tout intérêt à s'inscrire dans un cadre formalisé. Pour cela, la collectivité devra rapprocher d'elles les acteurs concernés.

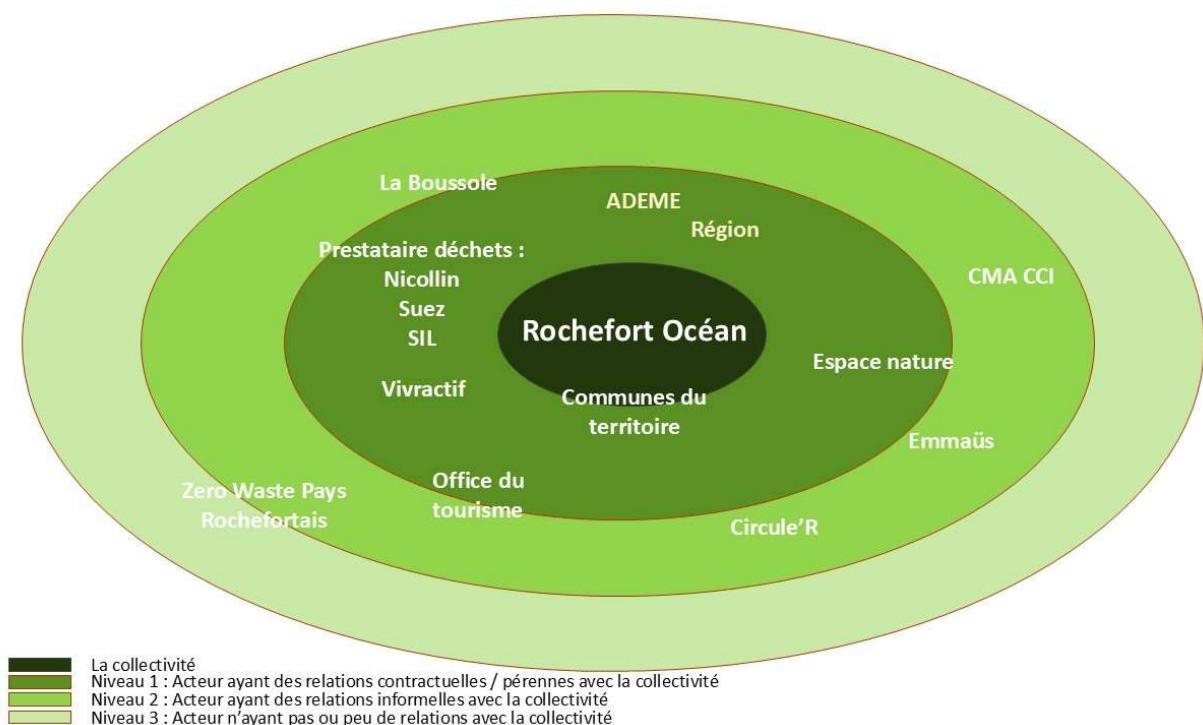


Figure 23 : Relations entre la collectivité et les acteurs rencontrés et/ou identifiés par la CARO

VII.C Potentiels de mobilisation des acteurs rencontrés

Certains acteurs rencontrés sont des moteurs en matière de prévention des déchets. Ils la pratiquent ou proposent des solutions de prévention des déchets ou d'économie circulaire. Les acteurs du réemploi du territoire sont motivés et ont une volonté de collaboration qui peut permettre d'atteindre

efficacement le grand public. Vivractif et Circule'R sont deux acteurs importants dans la prévention des déchets, auprès des professionnels pour Circule'R et Vivractif a la gestion de haut de quai de 5 déchèteries du territoire. Au-delà de leurs démarches respectives, ils peuvent permettre de mobiliser des filières importantes du territoire et des publics cibles différents.

D'autres acteurs, au contraire, ont des possibilités ou des volontés d'agir plus faibles. La CMA est un relais auprès des artisans. Elle peut éventuellement mettre en place des ateliers pour parler du label Repar'acteurs. D'autres acteurs associatifs, Zero Waste Pays Rochefortais ou La Boussole ont la volonté d'agir mais peu de moyens humains disponibles et formés. Enfin, le SIL est un prestataire déchet qui traite et valorise les déchets du territoire dans un cadre contractuel avec la collectivité.

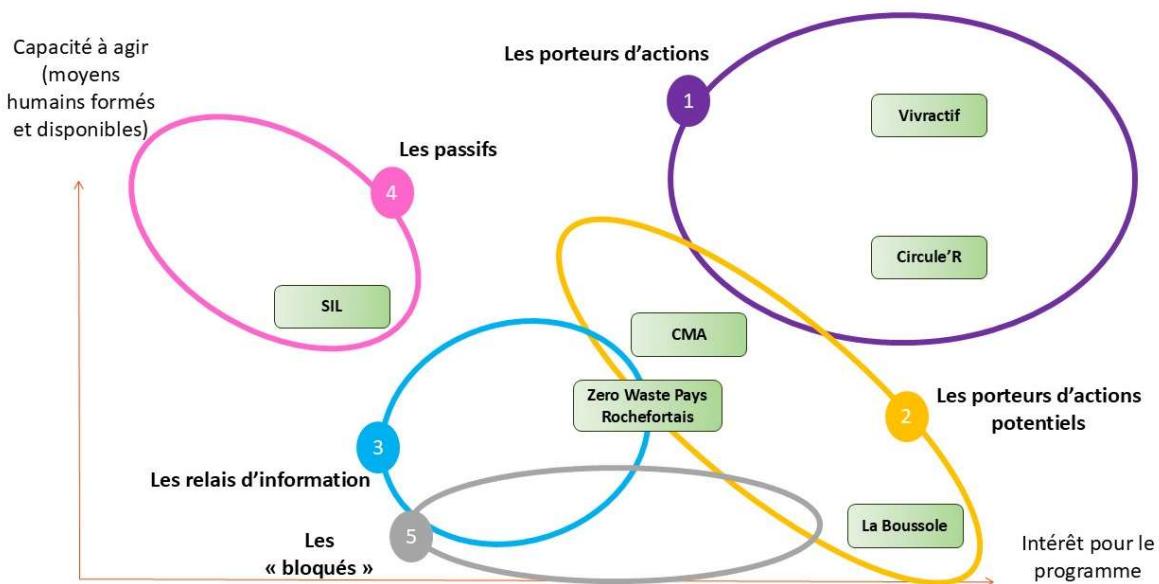


Figure 24 : Cartographie des acteurs rencontrés

Cette représentation comprend une part de subjectivité : elle est une proposition de représentation du positionnement, au moment des entretiens, des acteurs du territoire vis-à-vis des actions de prévention susceptibles d'être portées sur le territoire de l'agglomération. Cette représentation propose simplement une interprétation des positionnements. Elle est destinée à être discutée et à évoluer dans le temps. Elle permet à la collectivité d'agir en fonction du positionnement des acteurs et d'envisager les partenariats et collaborations possibles sur le sujet.

Les acteurs sont répartis selon deux axes : la volonté d'agir (« souhait d'engager des actions de prévention sur le territoire ») et la possibilité d'agir (« moyens humains formés et disponibles sur l'économie circulaire »). À la lecture de la figure, plusieurs groupes d'acteurs se distinguent :

- **Le premier groupe (les **porteurs d'actions**)** rassemble les acteurs qui disposent de moyens humains formés et compétents dans le domaine de la prévention. Ils ont engagé ou souhaitent engager des actions. Les actions qu'ils portent pourront, si elles sont retenues par la collectivité, être inscrites rapidement au programme d'actions. Dans ce groupe figurent pour l'instant les acteurs du réemploi rencontrés, Circule'R et Vivractif.

- Le **deuxième groupe** (les **porteurs d'action potentiels**) rassemble des acteurs intéressés par la prévention, et en capacité de porter ou de participer à des actions à inscrire au programme. Avec ces acteurs, un temps de maturation et d'accompagnement sera nécessaire, qui aboutira ou non à l'inscription d'actions dans le programme. La collectivité a tout intérêt à maintenir un contact régulier avec eux, pour aboutir à les amener vers le premier groupe. Il contient les acteurs qui ont identifiés des bénéfices potentiels à un tel programme et des possibilités d'y participer.
- Le **troisième groupe** (les **relais d'information**) est constitué des acteurs intéressés par la démarche, qu'ils pourront accompagner. Leur activité est soit bénévole, soit limitée dans les moyens et sans vocation à accueillir des moyens dédiés à la prévention. Ils peuvent contribuer à l'élaboration des actions par leur expertise, transmettre des informations ou mobiliser leur membre ou leur réseau.
- Le **quatrième groupe** (les **passifs**) rassemble des structures qui ont des compétences mais attendent de la collectivité qu'elle leur formule une demande précise, un besoin défini, pour proposer en retour une prestation. Lors des entretiens, les interlocuteurs de ce groupe (le SIL) a exprimé le besoin de connaître les objectifs de réduction des déchets envisagé de la CARO pour anticiper les baisses de tonnage et s'adapter mais ne sera pas porteur d'action.
- Le **cinquième groupe** (les « **bloqués** ») disposent de moyens ou d'une marge de manœuvre locale limitée, ou bien font face à des contraintes qui empêchent de s'engager sur le sujet. Il n'a pas été identifié d'acteurs dans cette catégorie parmi ceux rencontrés.

VIII Définition des enjeux de la prévention sur le territoire de la CARO

Le présent état des lieux ainsi que les différents entretiens individuels et collectifs ont permis de mettre en avant les enjeux suivants :

- La **communication** est un axe à améliorer : elle n'est actuellement pas suffisante sur le sujet de la prévention, et notamment pour informer sur tous les acteurs du territoire et leurs actions sur le territoire (à destination des usagers notamment). La **valorisation des actions existantes** sur le territoire de Rochefort Océan a été proposé lors des deux sessions. Il s'agirait de communiquer sur les solutions en donnant envie. De plus, le site internet est également à revoir pour informer de manière plus efficace les usagers.
- La **sensibilisation et les actions de terrain** (porte à porte) seraient à développer. Par exemple, les participants ont proposé une micro-exposition sur la problématique de la micro-fragmentation des plastiques dans l'océan. Il a également été proposé la sensibilisation et l'accompagnement des professionnels notamment pour éviter les emballages superflus, leur proposer des solutions de bonnes pratiques ainsi que de la sensibilisation auprès des propriétaires bailleurs sur la collecte des déchets en ville. Concernant les actions de terrain, il serait intéressant selon les participants de proposer plus d'animations régulièrement et de

rencontrer les habitants qui ne viennent pas naturellement sur des sujets de consommation responsable par exemple. **L'accompagnement au changement de comportement** par exemple sur la question du réemploi est un sujet également évoqué par les participants.

- La **réduction des déchets verts** est un enjeu important compte tenu de la grande quantité apportée en déchèterie. Ainsi, les participants s'accordent à placer ce sujet parmi les prioritaires en proposant de la sensibilisation à destination des particuliers via des ateliers pour valoriser ses déchets verts ou bien communiquer sur les solutions pour faire intervenir des professionnels (lorsque les habitants n'ont plus la capacité d'entretenir leur jardin). Les participants ont également évoqué à plusieurs reprises la mise en place de solutions concrètes telles que le broyage avec prêt de matériel.
- La collectivité souhaite développer **l'éco-exemplarité** afin de montrer l'exemple en matière de gestion des déchets et ainsi impulser le changement pour d'autres acteurs. Les services de la CARO ont déjà entamé des actions comme des ateliers de sensibilisation à l'ECi à destination de tous les agents, le réemploi de mobilier pour des associations, le réemploi de matériel issu de la déconstruction de l'ancien hôpital de Rochefort ou encore la réutilisation systématique de gravats de voirie en remblai. L'éco-exemplarité est cité par exemple dans le cadre d'évènements sportifs ou culturels.
- Concernant les **déchèteries**, plusieurs axes d'améliorations sont évoqués avec notamment l'accès aux objets directement en déchèterie (possibilité de prélever dans les apports), une déchèterie pour les professionnels, avoir un des lieux de dépôse de proximité des coquilles d'huîtres autre qu'à la déchèterie. Cette dernière action n'est toutefois pas une action de prévention.
- Des actions plus concrètes ont été énumérées telles que la création d'un **point de réparation** de petits électroménagers ainsi que la mise en place d'actions de **réemploi des déchets du BTP**.

Ainsi, les grands enjeux portent sur les actions de terrain que ce soit pour l'habitant ou le professionnel, la valorisation des actions existantes, des acteurs exemplaires et inspirants, la réduction des déchets verts et la communication.

IX Diagnostic stratégique – AFOM

Les éléments du présent rapport ont permis d'établir un état des lieux complet du territoire et de l'action de la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan.

La présentation des éléments d'état des lieux, des enjeux tirés des entretiens, des acteurs du territoire lors de 2 ateliers acteurs et 3 internes ont permis aux participants de proposer des éléments, via des grilles AFOM (Atouts, Faiblesses, Opportunités, Menaces), pour différentes thématiques. Ces analyses sont présentées ci-dessous.

Tableau 31 : Les thématiques des ateliers réalisés

Public de l'atelier	Thème de l'atelier	Problématique	Date
Atelier Acteurs	Sensibilisation Communication	Comment mobiliser les acteurs du territoire et les usagers autour de la prévention des déchets ?	11/09/2024
Atelier Acteurs	Réemploi Consommation responsable	Comment favoriser l'allongement de la durée de l'usage et la consommation responsable sur le territoire ?	11/09/2024
Atelier interne CARO	Déchets verts	Comment réduire les déchets verts sur le territoire de la CARO ?	06/09/2024 & 27/09/2024
Atelier interne CARO	Communication	Comment favoriser la communication auprès des usagers pour parler de prévention des déchets ?	13/09/2024
Atelier interne CARO	Eco-exemplarité	Comment être un territoire éco-exemplaire ?	04/10/2024

IX.A AFOM thématiques

IX.A.1 AFOM avec les acteurs

La CARO mobilise les acteurs et les usagers du territoire autour de la prévention des déchets

Atouts	Faiblesses
--------	------------

<ul style="list-style-type: none"> - La mobilisation des élus autour du sujet. - Un service dédié, un chargé de mission ECi, un chargé de prévention. - CARO mag. - L'opération de gratuité sur les composteurs et la campagne de communication associée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le temps dédié à la prévention : le manque de moyens humains. - Le nouveau marché de collecte baisse les fréquences de collecte. - Les moyens humains au service communication. - Le cout des campagnes de communication. - Efficacité de la communication sur ce qui existe. - L'effet/impact de la communication. - Pas assez de relai des initiatives des acteurs du territoire, faire connaître. - Le service communication est transversal.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Richesse des acteurs associatifs et économiques moteurs sur le sujet. - Thème en vogue (zéro déchet, vrac...) : discours médiatique qui pousse les gens à consommer autrement. - Du public nouveau fréquente la Chinetterie, utilise de la seconde main. - La communication ne porte pas uniquement sur la CARO, d'autres acteurs en font. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le nombre d'acteurs mobilisé est plutôt faible, il faut aller les chercher. - Contexte déchets sur le territoire compliqué qui a freiné des dynamiques et les modes de communication. - Contexte national de cout de gestion des déchets : explications difficiles à faire comprendre. - Les campagnes de communication ne se font pas de la même manière et en même temps sur le territoire national (harmonisation). - Très peu d'initiatives nationales qui portent sur la réduction et la prévention des déchets. - La non-maitrise du volet industriel et commerciale. - La cible touriste/résidents secondaires consomme de l'emballage, difficile à aller chercher. - Le message n'est pas audible.

La CARO incite et favorise le réemploi et la consommation responsable sur le territoire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Informations dans le magazine du territoire. - Un service dédié à la prévention : chargé de mission ECi, chargé de mission prévention. - Un PAT qui met en avant les producteurs locaux - Vision globale, transversalité. - Dynamique interne autour de la question du réemploi et de la consommation responsable. - Lien avec le projet de territoire orienté vers l'écoresponsabilité (éviter gaspillage, protection biodiversité...), l'ensemble des services de la CARO sont impliqués. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyens humains. - Difficulté à faire passer le message. - Difficulté à mobiliser les professionnels. - L'information est compliquée à trouver. - La communication n'est pas uniformisée sur le territoire (ex : l'info est partagée via le bulletin municipal de certaines communes seulement). - Pas de matériauthèque.
Opportunités	Menaces

<ul style="list-style-type: none"> - Habitudes de certains habitants, moments conviviaux. - Diversité d'acteurs qui proposent des solutions de réemploi. - Dynamique nationale et locale. - Evolution des consciences. - Des acteurs privés ont des solutions. - Réglementation nationale. - Prime Quali Repar. - Une offre de producteurs locaux. - Matériauthèque. 	<ul style="list-style-type: none"> - Il n'y a pas toujours les structures présentes (ex : des épiceries vracs qui ferment). - La culture de « consommation responsable » du grand public, méconnaissance, sensibilité environnementale - Les couts (idée préconue ?). - L'usager ne prend pas forcément le temps d'aller vers du circuit court. - L'offre n'est pas toujours présente, pas uniforme. - La durée de vie des objets, parfois difficile de faire réparer. - Les touristes n'ont pas forcément la volonté d'acheter durable quand ils sont en vacances.
---	--

IX.A.2 AFOM internes CARO

Le service Déchets de la CARO, avec l'appui des communes, incite à la réduction des déchets verts

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Le savoir-faire et le retour d'expérience du service espaces vert de Rochefort. - Le contrôle d'accès en déchèterie (18 passages/an). - Sensibilisation et formation : des réunions publiques dans toutes les communes, avec mise en avant des alternatives (mulching, broyage...). - Une réflexion menée sur la séparation des déchets verts (solution écartée). - Expérience de la distribution de compost (qui avait bien fonctionné et peut contribuer à la sensibilisation, mais pas vraiment à la réduction des déchets verts). 	<ul style="list-style-type: none"> - Peu de rapport avec les professionnels. - Pas d'infos sur la là où en sont les communes. - Pas de stratégie de communication ciblée sur la réduction des déchets verts. - Peu de personnes touchées sur la réduction des déchets verts du territoire. - Pas de chiffres de ce que représentent les pelouses (le ligneux arrive en force – peut-être 70-80%) ni sur ce qu'apporte les différents usagers. - Manque d'agents sur le terrain, dédié à la prévention (pas de temps-plein, pas de possibilité de mobilisation quotidienne dans les échanges avec les habitants). - La CARO n'est pas en capacité de récompenser les gestes des particuliers en faveur de la réduction des déchets (notamment sur la facture déchets). - Intérêt de la réduction uniquement perçu comme budgétaire.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Les quantités d'herbes et feuilles apportées en déchèterie diminuent. - La population qui participe à des « journées spéciales » est davantage sensible (population convaincue). - L'usager dispose d'exemples d'espaces publics où la tondeuse n'est pas passée toute l'année. - Webinaire de Retour d'expériences d'autres collectivités sur l'interdiction des tontes de pelouse. 	<ul style="list-style-type: none"> - La météo. - L'acculturation des élus sur le sujet. - Les quantités de ligneux qui arrivent en déchèterie, qui demandent l'utilisation de broyeurs. - Les habitudes des habitants à planter et tailler des haies (même si non nécessaire), acculturation sur l'entretien écologique au jardin. - Habitude profondément ancrée d'aller à la déchèterie (population plus âgée).

<ul style="list-style-type: none"> - La gestion des déchets verts coûte de plus en plus cher. 	<ul style="list-style-type: none"> - Tout le monde n'a pas un broyeur ou la tondeuse adéquate (équipement). - La visibilité du travail des professionnels de l'entretien paysager et l'absence de sensibilisation auprès de leurs clients à la gestion in situ. - Beaucoup de professionnels contournent le règlement en demandant aux particuliers leur carte personnelle de déchèterie. - Il y a une scission entre ce que fait la ville (aménagement, protocole) et ce que font les particuliers. - Sur la fauche tardive, des craintes des habitants : peur, c'est sale.
--	---

La CARO est une collectivité éco-exemplaire, elle réduit ses propres déchets

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Une bonne dynamique interne. - Une prise de conscience. - Des actions sur la mutualisation. - Des outils informatiques en interne (ENT) pour communiquer rapidement et efficacement. - Un outil type de dons en interne, des zones de gratuité identifiées en interne. - Repas en interne : la cuisine centrale apporte de la vaisselle durable. - Projet de territoire : le fil conducteur est l'exemplarité environnementale, un récent travail sur l'économie circulaire (volonté politique). 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les évènements sportifs : il est difficile de convaincre l'usager qui ne vient pas là pour ça, il n'y a pas d'appropriation de cette démarche à la conception du projet. - Moyens humains et financiers : accompagner les structures extérieures sur les évènements prend du temps (accompagnement en amont et le Jour J, il faut des équipes de terrain). - Temps de formation agents sur la prévention des déchets. - Il n'y a pas suffisamment de sensibilisation auprès des agents, certaines pratiques sont bien ancrées (sensibilisation sur le changement de pratiques). - Achats durables : la CARO a du mal à mettre des clauses environnementales (un groupe de travail a été créé récemment) ; - Pas de diagnostic déchets pour savoir quels flux produit la CARO et ses services. - La CARO pas limité le nombre de rame de papier par agents (mais cela reste compliqué car il n'y a pas les mêmes besoins pour tous les agents).
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Les budgets contraints peuvent être une opportunité : cela obligera à acheter de seconde main, réutiliser. - Des achats de seconde main (à la marge). - Augmentation des coûts des matériaux. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des acteurs réactifs sur les évènements. - Les budgets (dotations de l'Etat). - Mobilisation des acteurs relais sur le tourisme : il faut les convaincre. - Comportements négatifs en saison estivale malgré les actions mises en place. - Achats : l'offre n'est pas suffisante (par exemple sur l'informatique, le mobilier en grande quantité).

IX.B AFOM générale

La CARO accompagne la prévention des déchets sur son territoire

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> - Déploiement des biodéchets (et sa communication associée). - Novembre vert : lien de proximité avec les usagers pendant un mois. - Espace nature (scolaire en majorité). - L'envie de travailler sur l'éco-exemplarité : sujet transversal à développer (tourisme, culture, sport...). - Excellence environnementale : fil conducteur du projet de territoire. - Baisse des fréquences et sortie de gros producteurs : impact immédiat sur la baisse des tonnages. - Zone de gratuité. - Des agents expérimentés : connaissance du fonctionnement interne et communication fluide - Des agents moteurs - Qualité relationnelle des agents de la déchèterie de Tonnay - Projet recyclerie-matériaux - Maillage de déchèterie très important - Service tourisme proche de ses cibles (ateliers dispensés aux hotels/campings...) 	<ul style="list-style-type: none"> - Novembre vert sur un mois et rien le reste de l'année. - Essoufflement lié à l'accompagnement au changement de comportement. - Pas d'agents de terrain. - Moyens financiers et humains - Difficulté pour agir en déchèterie (réemploi, déchets verts...). - Zone de réemploi en déchèterie non visible au public. - Espace nature : en majorité auprès du scolaire. - Ile d'Aix : contexte insulaire compliqué. - Budget communication. - Site internet. - Le temps d'appropriation des agents moins expérimentés et contrats courts en déchèterie. - Intégration du service tourisme dans les projets et informations liés aux déchets. -
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> - Réseau d'acteurs dynamique et à l'écoute. - Offre de réemploi très présente sur le territoire (Vivractif, Recyclerie du Sport, Circule'R, brocantes...) : habitudes des habitants du territoire d'acheter de seconde main, offre qualitative. - Gestion différenciée des espaces verts. - Hébergeurs motivés ou avec écolabels. - Culture du seconde main / achat d'occasion. - Réseau d'acteurs qui connaît la CARO - Proximité géographique avec La Rochelle : forte communication sur l'environnement qui s'étend sur Rochefort - Territoire : Siège social de la LPO vitrine environnementale (toutes thématiques) - Population vieillissante : disponibilité pour des actions et des évènements 	<ul style="list-style-type: none"> - Déchets verts. - Des acteurs moins dynamiques sur le sujet des déchets. - Des commerces vracs qui ferment. - Réseau de chaleur d'habitation qui dépend de l'incinérateur. - Incinérateur limité à des apports départementaux. - Budget - Proximité géographique avec La Rochelle : réussir à se différencier - Territoire assez pauvre - Population vieillissante : potentielle difficulté au changement de comportement

